

IMPACT DU CORONAVIRUS SUR L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

CE QUE PRÉVOIT LA BANQUE MONDIALE

Page 2

**RISQUE D'IMPAYÉS
DES ENTREPRISES
LA COFACE
CLASSE
L'ALGÉRIE EN
CATÉGORIE D**

Page 2

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 4016 | Mercredi 10 juin 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**CORONAVIRUS
EN ALGÉRIE**

**LES
CONTAMINATIONS
EN HAUSSE**

Page 16

**LIBERATION DE CERTAINS DETENUS, LUTTE CONTRE LE COVID-19,
DÉPART DU CONSUL DU MAROC D' ORAN, CONSTITUTION...**

LES MISES AU POINT DE LA PRÉSIDENCE

Page 3



L'AMBASSADEUR DES ETATS-UNIS À ALGER :

**“J'AI EU UNE
DISCUSSION TRÈS
PRODUCTIVE AVEC
LE PRÉSIDENT TEBBOUNE”**

Page 2

FINANCEMENT DES RETRAITES

**LA CNR TIRE
À NOUVEAU
LA SONNETTE
D'ALARME**

Page 4

RELAYÉES
EN SON NOM VIA
DE FAUX COMPTES
FACEBOOK

Le ministère de la Solidarité met en garde contre les Fake news

Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme a mis en garde contre des Fake news relayées en son nom via de faux comptes sur les réseaux sociaux, affirmant ne pas détenir de compte Facebook.

Dans un communiqué, le ministère déclare déclinier toute responsabilité, quant aux faux contenus et informations relayés en son nom via de faux comptes sur les réseaux sociaux. Les informations officielles "sont exclusivement publiées sur le site web officiel www.msnfcf.gov.dz", précise le ministère, qui a ajouté que "des procédures légales seront engagées à l'encontre de toute page publiant des informations en son nom".

L'AMBASSADEUR DES
ETATS-UNIS À ALGER :

"J'ai eu une discussion très productive avec le président Tebboune"

L'ambassadeur des Etats-Unis à Alger, John P. Desrocher, a indiqué à Alger, qu'il a eu une discussion "très productive" avec le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. "J'ai eu une discussion très productive avec M. Tebboune. Nous avons couvert plusieurs aspects relatifs aux relations bilatérales entre les deux pays et nous avons parlé longuement aussi des défis auxquels fait face la région", a déclaré M. John P. Desrocher, à l'issue d'une audience que lui a accordée le président Tebboune. "Je pense que nous avons beaucoup de choses à faire en poursuivant nos objectifs. Je suis très content que nous ayons abordé la construction de cette relation et je suis ravi que l'on puisse continuer à travailler dans ce sens.", a-t-il ajouté.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu lundi après midi l'ambassadeur des Etats-Unis à Alger, avait indiqué un communiqué de la présidence de la République, précisant que lors de cette audience, les deux parties ont passé en revue les relations bilatérales ainsi que la situation en Libye et dans la région.

R. N.

IMPACT DU CORONAVIRUS SUR L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

Ce que prévoit la Banque mondiale

La Banque mondiale anticipe une baisse de la croissance en Algérie de 6,4% pour l'année en cours, en raison de l'impact de la pandémie du coronavirus, selon le dernier rapport sur les perspectives économiques mondiales 2020 publié hier.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

La Banque mondiale prévoit, dans son rapport, une croissance de l'Algérie de 1,9% pour l'année 2021, alors que le Fonds monétaire international a prévu, en avril dernier, une croissance de 6,2% pour 2021. Le repli de la croissance économique devrait être plus important en Algérie que la moyenne de tous les autres pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), estimée par l'institution de Breton Woods à -4,2%.

La Banque mondiale prévoit également, un repli du PIB réel de la Tunisie et au Maroc de 4% en 2020, avant de croître respectivement de 4,2% et 3,4% en 2021.

La pandémie du Covid-19 et les mesures prises pour l'endiguer ont fortement



ralenti l'activité à court terme de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, tout en accroissant l'aversion des investisseurs pour le risque, ce qui a exacerbé l'instabilité de la situation financière, indique le même rapport. Selon la Banque mondiale, l'activité économique de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord devrait se contracter de 4,2 %, sous l'effet de la pandémie et de l'évolution du marché du pétrole, ce qui est loin de la croissance de 2,4 % prévue dans l'édition de janvier. Dans les pays exportateurs de pétrole, on s'attend à une baisse d'activité de 5 %, en raison de la chute des prix du pétrole, contre une croissance de 2 % annoncée dans les prévisions de janvier, souligne l'institution de Breton Woods dans son rapport qui précise que dans bon nombre de

pays exportateurs de pétrole, les mesures de réduction de la production pétrolière vont considérablement freiner la croissance. La Banque mondiale prévoit une contraction de l'économie mondiale de 5,2% en 2020. "La prévision de base prévoit une contraction de 5,2% du PIB mondial en 2020, la récession mondiale la plus profonde en huit décennies, malgré un soutien politique sans précédent", indique la Banque mondiale, dans le même rapport. S'agissant des économies avancées, le PIB réel des Etats-Unis devrait baisser de 7% en 2020, avant de croître de 3,9% en 2021. Dans la zone euro, le repli du PIB réel devrait être de 9,1% en 2020, avant de remonter à 4,5% en 2021.

R. R.

RISQUE D'IMPAYÉS DES ENTREPRISES

La Coface classe l'Algérie en catégorie D

PAR CHAHINE ASTOUATI

Dans sa dernière étude publiée avant-hier, l'assureur crédit français Coface classe l'Algérie en catégorie D (très élevé), concernant le risque d'impayés des entreprises.

La Coface s'est basée dans son étude sur une méthodologie liée à une expertise macroéconomique, en matière d'appréciation des risques pays, l'appréhension de l'environnement des affaires et les données microéconomiques à travers 70 ans d'expérience, en matière de paiement. Dans ce contexte, Coface prévoit que l'ampleur de la récession cette année (baisse du PIB mondial de 4,4%),

sera plus forte qu'en 2009. Malgré la reprise attendue en 2021 en cas d'absence de 2ème vague d'épidémie (+5,1%), le PIB resterait 2 à 5 points inférieur à celui de 2019 aux Etats-Unis, en zone euro, au Japon ou encore au Royaume-Uni, selon la Coface.

Malgré les mesures de soutien public, la montée des défaillances d'entreprises déjà mise en exergue dans le précédent baromètre Coface devrait toucher toutes les principales économies matures : Etats-Unis (+43%), Royaume-Uni, (+37%), Japon (+24%), France (+21%), Allemagne (+12%).

Mais beaucoup d'économies émergentes (+44% au Brésil, +50% en Turquie) seront aussi affectées par les conséquences économiques des mesures de confinement ainsi que par la chute des recettes touristiques, des remises des travailleurs expatriés et celles liées à l'exploitation des matières premières dont les cours ont baissé.

L'étude de la Coface révèle aussi que la forte hausse de sinistralité reflète une montée du risque de crédit des entreprises à court terme (6 à 12 mois). Coface prend acte de cette montée des risques pays qui se traduit dans son évaluation (utilisant des données à la fois macroéconomiques, financières et microéconomiques) par 71 déclassements, soit un peu plus de 40% des économies couvertes dans le monde. Sur le front sectoriel aussi, environ 40% des 13 secteurs d'activité évalués dans 28 pays (représentant 88% du PIB mondial) sont déclassés. Dans le contexte actuel de crise de la mobilité, les transports sont les plus touchés par ces changements. Viennent ensuite l'automobile et la distribution, déjà dans une position de faiblesse l'an passé. A l'autre bout de l'échelle, les secteurs pharmaceutiques et, dans une moindre mesure, ceux de l'agroalimentaire et des TIC, sont les plus résilients.

C. A.

FFS

Le Congrès extraordinaire fixé pour les 09 et 10 juillet

Le FFS tiendra son Congrès extraordinaire les 09 et 10 juillet prochains, à l'Hôtel Mazafra (Zéralda), a indiqué hier un communiqué du parti signé par son premier secrétaire Hakim Belahcel. Les services administratifs de la wilaya d'Alger ont donné leur accord à la tenue du Congrès, précise le texte. Initialement fixé pour le 10 avril dernier, ce Congrès a été reporté en raison de l'épidémie du Covid19. "Le premier secrétaire national du FFS et la CPCN (Commission de préparation du congrès national) ne ménageront aucun effort pour réunir les meilleures conditions d'organisation d'un Congrès national rassembleur, et faire de cet événement une grande victoire pour le parti et le pays". Rendez-vous décisif pour le parti, ce Congrès s'efforcera de transcender la grave crise qui le secoue depuis plusieurs mois. En plus des questions liées aux statuts, l'orientation politique a également suscité des divergences au sein du plus vieux parti d'opposition.

R. N.

LIBÉRATION DE CERTAINS DÉTENUS, LUTTE CONTRE LE COVID-19,
DÉPART DU CONSUL DU MAROC À ORAN, CONSTITUTION...

Les mises au point de la Présidence

Le ministre conseiller à la Communication, Porte-parole officiel de la présidence de la République, M. Mohand Oussaïd Belaïd, a indiqué hier, que ce qui a été évoqué dans le communiqué de Soufiane Djilali (Président du parti Jil Jadid), concernant sa demande de libération de certains détenus était "vrai", précisant que le président de la République avait promis d'étudier cette demande.

PAR LAKHDARI BRAHIM

A une question sur ce qui a été évoqué dans le communiqué de Soufiane Djilali (président de Jil Jadid) concernant sa demande de libération de certains détenus, le ministre conseiller a précisé, lors d'une conférence de presse au siège de la présidence de la République, que c'était "vrai" et que c'était le "fruit du dialogue", soulignant que le président de la République avait "promis d'étudier cette demande". Le président Tebboune a "répondu à la demande du président de Jil Jadid et promis de l'étudier, dans le cadre du plein et strict respect de ses pouvoirs constitutionnels et de son attachement total au respect de l'indépendance de la justice", a ajouté M. Belaïd, estimant que ceux qui boycottent le dialogue "assument leurs responsabilités".

La Constitution escomptée doit être "le fruit d'un consensus national"

Le ministre conseiller à la Communication, Porte-parole officiel de la présidence de la République, Belaïd Mohand Oussaïd, a fait état, également, d'une possible prorogation, pour une durée raisonnable, de la campagne de débat et d'explication autour de l'avant-projet de révision constitutionnelle, afin que la Constitution escomptée soit "le fruit d'un consensus national, le plus large possible". Le débat autour de la mouture de l'avant-projet de révision de la Constitution, en dépit des mesures de prévention de la Covid-19 limitant la liberté de circulation et de réunion, "confirme le besoin intense du pays d'une Constitution consensuelle" qui jette les fondements d'une nouvelle ère "trans-mandats présidentiels" et "non une Constitution sur mesure pour des personnes ou des partis", a précisé M. Mohand Oussaïd. Soulignant que cet objectif requiert d'élargir la base du débat à toutes les franges de la société, il a indiqué qu'en réponse, à la demande de plusieurs partis politiques, associations civiles et personnalités nationales, "une prorogation est à l'étude, pour une durée raisonnable, de la campagne de débat et d'explication autour de l'avant-projet de révision constitutionnelle. "Le but étant de parvenir à une Constitution qui soit le fruit d'un consen-



sus national le plus large possible répondant à la nécessité impérieuse et urgente pour le pays de se doter d'institutions véritablement élues sous la bannière de la Déclaration du 1er Novembre 1954, pour édifier la Nouvelle République en consolidation des trois composantes de l'identité nationale: l'islam, l'arabité et l'amazighité", a-t-il conclu.

La Présidence confirme le départ du Consul du Maroc à Oran

Le ministre conseiller à la Communication, Porte-parole officiel de la présidence de la République, M. Belaïd Mohand Oussaïd, a déclaré, aussi hier que le Consul du Maroc à Oran avait effectivement quitté le territoire national, et que son attitude a dépassé toutes les limites de la convenance. "Le Consul du Maroc a effectivement quitté le territoire national à la demande de l'Algérie et son attitude a dépassé toutes les limites de la convenance", a indiqué M. Belaïd Mohand Oussaïd, en réponse à une question lors d'une conférence de presse animée au siège de la présidence de la République. Pour le Porte-parole officiel de la présidence de la République, "l'attitude du Consul marocain n'était pas étonnante, car c'est un officier des renseignements marocains". Affirmant que cette page dans les relations diplomatiques entre les deux pays "est désormais tournée", il a soutenu que l'Algérie "est un Etat qui œuvre à atténuer l'impact des problèmes sociaux sur ses citoyens,

alors que d'autres font dans la politique de l'autruche", pour éviter de voir venir la menace.

"Nous faisons en sorte d'élever le niveau pour préserver les relations entre les deux peuples frères, algérien et marocain", a conclu M. Belaïd Mohand Oussaïd.

"L'Etat veille à ne pas risquer la vie des citoyens"

M. Mohand Oussaïd Belaïd a affirmé que l'Etat veillait à "ne pas risquer" la vie des citoyens, tout en recherchant des "compromis" entre la relance de la vie économique et la lutte contre la pandémie de Covid-19. Lors d'une conférence de presse animée au siège de la présidence de la République, le ministre conseiller a précisé, qu'à la suite de la réunion du Haut-conseil de sécurité, consacrée à l'évaluation de la situation sanitaire du pays à la lumière de l'évolution de l'épidémie de Covid-19, il avait été décidé de commencer à préparer un plan d'action pour la phase post-Covid-19, soulignant que l'Etat a veillé depuis le début à "ne pas risquer" la vie des citoyens. Une politique qui n'empêche pas, a-t-il ajouté, de rechercher dans le même temps des compromis entre la relance de la vie économique et la lutte contre la pandémie.

Les dons numéraires s'élèvent 3,86 mds DA

Belaïd Mohand Oussaïd a affirmé, que la valeur des dons numéraires versés dans les

comptes dédiés à la lutte contre la Covid-19 ont atteint, jusqu'à hier lundi, 3,86 mds DA, plus d'un (01) million d'Euros et près d'un (01) million de dollars.

"Les dons numéraires versés dans les comptes dédiés à la lutte contre la Covid-19 s'élèvent à 386 milliards de centimes, 1,195 million d'Euros, 980.000 dollars et 7.700 livres sterling", a précisé M. Belaïd Mohand Oussaïd lors d'une conférence de presse animée au siège de la présidence de la République.

Concernant les modalités de distribution de ces dons aux citoyens impactés par la propagation de la Covid-19, le porte-parole de la Présidence a fait savoir qu'ils seront octroyés en fonction d'une étude élaborée par une commission présidée par le Premier ministre, regroupant des représentants de la société civile et du croissant rouge algérien (CRA).

"Pour éviter les mésinterprétations et dans le souci d'agir dans la transparence, une commission présidée par le Premier ministre et constituée de membres représentant la société civile et la CRA sera chargée de l'élaboration d'une étude visant à arrêter les critères de distribution de ces dons aux citoyens touchés par cette pandémie", a-t-il souligné.

Le Président dépêche une importante délégation ministérielle à Nouakchott

Belaïd Mohand Oussaïd a indiqué, que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait dépêché "il y'a quelques heures", une importante délégation ministérielle à Nouakchott (Mauritanie), pour échanger les informations entre les deux pays, en matière de lutte contre la Covid-19. M. Oussaïd a indiqué que le président Tebboune "a dépêché, il y'a quelques heures, une importante délégation ministérielle à Nouakchott conduite par le ministre des Affaires étrangères pour échanger les informations avec les frères mauritaniens en matière de lutte contre la pandémie", estimant que cette délégation était "la première du genre depuis la suspension du trafic aérien en mars dernier".

Cette visite traduit l'intérêt particulier accordé par les Présidents des deux pays, à entretenir le contact au mieux des intérêts des peuples de la région, a-t-il ajouté.

L. B.

ALGÉRIENS BLOQUÉS EN TURQUIE

Programmation de deux nouveaux vols de rapatriement

L'ambassade d'Algérie à Ankara a annoncé la programmation de deux vols de la compagnie Air Algérie, pour le rapatriement des algériens bloqués en Turquie. Les deux vols sont programmés pour le jeudi 11 juin et le vendredi 12 du même mois, au départ de l'aéroport d'Istanbul, a indiqué un communiqué de l'ambassade d'Algérie à Ankara. L'ambassade précise, que l'heure des deux vols est fixée à 17h35 jeudi et à 16h45

vendredi, heure d'Istanbul. Ce rapatriement concerne les citoyens algériens non-résidents de Turquie qui possèdent un visa de voyage et un billet retour vers le pays. L'ambassade demande uniquement aux personnes qui sont citées dans la liste qui accompagne le communiqué de se déplacer à temps à l'aéroport. Pour les personnes dont les noms ne sont pas indiqués dans la liste, l'ambassade les appelle à ne pas se

déplacer à l'aéroport, et de s'acquiescer de l'esprit de responsabilité et de ne pas perturber l'opération de rapatriement. Par contre, l'ambassade a appelé les personnes qui seront rapatriées de l'obligation de respecter les mesures préventives, telles que la stérilisation et le port de masques, ainsi que de signer un formulaire d'acceptation d'un confinement sanitaire dès leur arrivée à Alger.

R. N..



FINANCEMENT DES RETRAITES

Le Directeur général de la CNR tire à nouveau la sonnette d'alarme

Faute de compter sur les cotisations pouvant être versées par un plus important nombre de salariés, la CNR éprouve, depuis quelques années déjà, de fortes contraintes pour pouvoir payer leurs pensions à ses quelque 3,3 millions d'adhérents.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Il existe actuellement 2 personnes actives pour 5 retraités, alors que dans le meilleur des cas, il faudrait 5 personnes actives pour pouvoir financer la pension d'un retraité, une équation difficile à renverser compte tenu, en particulier, du sous-emploi.

Commentant hier cette situation à l'émission *L'Invité de la rédaction* de la chaîne 3 de la Radio algérienne, le Directeur général de la CNR, M. Slimane Melouka, tient à souligner que le déficit de financement auquel est confronté son organisme, n'est pas un problème propre à l'Algérie.

Pour payer les retraites à ses ayant-droits, celui-ci explique que son organisme doit actuellement faire appel à deux sources principales, que sont la Caisse nationale de sécurité sociale (CNAS), laquelle, précise-t-il, contribue par un apport financier de 80%, soit 50% des besoins de la caisse,



auquel s'ajoute, dit-il, un complément versé par l'Etat, d'environ 18 à 20%. La troisième source de financement dont dispose encore la CNR, indique encore M.

Melouka, est constituée par une part de la fiscalité douanière prélevée par les Douanes nationales au titre de la loi de Finances de 2018, laquelle, précise-t-il,

aura contribué, en 2019, à hauteur de 50 milliards de dinars, une somme prévue pour doubler en 2020.

"Si, déclare ce dernier, la question de la nécessaire réforme du système de financement des retraites revient chaque fois au-devant de la scène, rien n'a encore été tranché sur ce sujet".

Pour l'intervenant, il existe d'autres sources additionnelles de financement susceptibles d'être exploitées au bénéfice de la Caisse de retraite, à l'exemple de prélèvements de taxes sur le tabac, sur la téléphonie mobile ou bien encore sur les médicaments. Par rapport à l'idée de solliciter le Fonds national de réserve des retraites, lequel disposerait de plus de 600 milliards de Dinars pouvant aider à essuyer une partie du déficit de la CNR, l'invité considère que celui-ci ne pourrait répondre qu'à des besoins équivalents à une année ajoutant, de plus, qu'il s'agit là d'une décision relevant des "plus hautes instances".

C. A.

ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Près de 37.000 infractions recensées en 13 mois

La Police de l'urbanisme et de la protection de l'environnement a enregistré près de 37.000 infractions, durant la période allant du 1er avril 2019 à la fin avril 2020, liées principalement au dépôt et jet anarchiques de déchets et aux constructions sans permis ou non conformes aux normes, a indiqué le Commissaire principal de police à la direction de la Sécurité publique (DSP), Mr. Zouaoui Rabah. Invité dimanche à l'espace radio de la Sûreté nationale pour débattre de la préservation de l'environnement, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, M. Zouaoui a présenté le bilan établi par la brigade de la police de l'urbanisme et de la protection de l'environnement, durant 13 mois (01 avril 2019-30 avril 2020), faisant état de 36.871 infractions, dont 18.675 liées à l'environnement et 18.196 autres liées à l'urbanisme. A ce titre, quelque 37.265 infractions ont été recensées en coordination avec les autorités compétentes dans chaque domaine, a-t-il précisé. Il s'agit de jet anarchique de déchets et de résidus de travaux de construction sur la voie publique et les espaces verts, ainsi que des constructions sans permis ou non conformes aux normes. Dans le même sillage, M. Zouaoui a souligné que lesdites brigades, réparties sur l'ensemble du territoire national, travaillent en coordination avec les services locaux et la justice pour l'application de la loi relative à la protection de l'environnement, et l'amélioration du cadre de vie des citoyens, à travers une action pédagogique de sensibilisation pour un environnement sain et la prévention contre les maladies et les épidémies. De son côté, le lieutenant de police Zerzar Bachir, relevant du laboratoire central de la Police scientifique et technique à la direction de la Police judiciaire, a estimé que les missions du laboratoire de la police scientifique et technique dans le domaine de la protection de l'environnement portent sur la préservation de la santé publique. Il a mis en avant, en outre, le niveau de modernisation, des compétences humaines et des moyens technologiques mobilisés dans les analyses scientifiques et la recherche pénale rendant à même de fournir un soutien à la police scientifique et aux services opérationnels et judiciaires en présentant des analyses et des tests de laboratoire précis permettant à la justice d'exercer ses fonctions. Pour sa part, l'Inspectrice générale au ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables, Mme Chenouf Nadia, a évoqué la réalité de l'environnement en Algérie, rappelant, dans ce sens, les cadres juridiques et organisationnels relatifs à la protection et la préservation de l'environnement. Elle a relevé, à cette occasion, les mesures opérationnelles prises par le ministère à même de contribuer à l'effort national visant la lutte contre la propagation de Covid-19. Outre le rôle des différents supports de communication de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), dans la diffusion de la culture de la conscience écologique et du sentiment de sécurité chez le citoyen, la même responsable a salué les contributions des services de la police en matière de protection de l'environnement. L'occasion a été saisie pour rappeler les conseils devant renforcer la préservation de l'environnement et de sa beauté, et de participer à l'ancrage de la culture de sensibilisation aux questions de sécurité chez les citoyens.

R. N.

PRISE EN CHARGE DES SANS-ABRIS

Bientôt des services d'assistance mobile

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Le ministère de la Solidarité nationale s'apprête à lancer bientôt, des services d'assistance mobile d'urgence pour les sans-abris. C'est ce qu'a indiqué la ministre Kaouthar Krikou, lors d'une rencontre d'évaluation avec les responsables du secteur.

La ministre souhaite, que "l'accompagnement des sans-abris se fasse au niveau social, psychologique, et celui de son intégration aux différents centres d'accueil". Et c'est l'occasion de "créer des services d'assistance mobile d'urgence conformément au décret du 15 juillet 2008", a annoncé la ministre, soulignant "l'importance de déployer tout le réseau numérique du ministère et des DAS, pour accueillir les sans-abris". Comme première action, la ministre indique que "le service électronique mis en place permet un signalement de toute personne sans-abris à travers le territoire national".

Le ministère s'est vu soutenir par le mouvement associatif, qui n'a pas hésité à apporter son concours pour réussir cette nouvelle plateforme numérique. A ce niveau, la ministre estime dans une évaluation que ce réseau "a permis de détecter



110 signalement dans 21 wilayas avec 70% des interventions effectués sur le terrain par les services sociaux". La promesse de la ministre a été tenue depuis l'institution de ce nouveau service, depuis avril dernier, au cœur de la crise de la pandémie virale.

Cela a permis de prendre en charge 2.671 personnes qui vivaient dans les rues et sans ressources. Ces derniers, confirme la première responsable de la Solidarité nationale, "ont été placés dans les différents centres d'accueil avec une prise en charge totale". Même s'il reste encore des personnes qui vivent dans le dénuement extrême et qui ne savent pas où aller, les directions d'assistance sociale dépendant du ministère ont reçu des instructions pour poursuivre leur mission d'identifier ces personnes vulnérables en les signalant leur présence dans quelconque endroit. Le ministère

a mobilisé pour sa part des ambulances mobiles équipées de commodités sanitaires pour prendre en charge les personnes qui malades ou qui présentent des infections virales. Pour ceux qui doivent être admis aux centres d'accueil, un confinement sanitaire contre le Covid-19 est systématique et peut se faire, soit dans un hôpital ou un centre d'accueil, aménagé spécialement à cet effet. Pour l'heure, Mme Krikou mise sur des indices fiables sur le nombre total de cette catégorie sociale qui vit un véritable drame depuis des années.

Cette tâche sera achevée dès que les nouveaux centres d'accueil vont absorber tous ces personnes afin de les intégrer définitivement à la vie sociale.

C'est la prochaine bataille du secteur de la Solidarité nationale, en vue d'enrayer ce phénomène de société qui a suscité tant d'inquiétudes.

F. A.

MEBTOUL :

“L’Algérie fait face à des partis politiques déconnectés de la société”

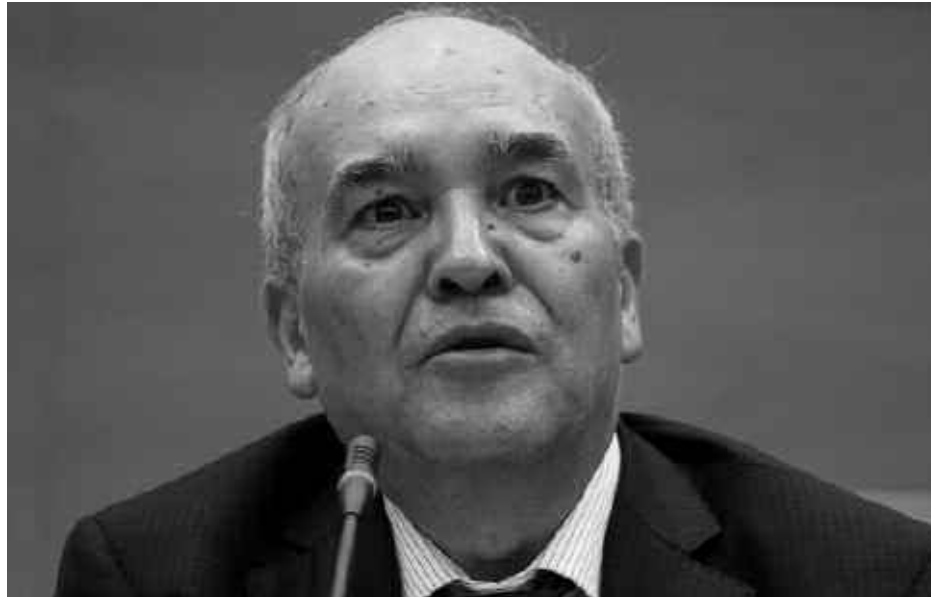
L’Algérie fait face à des partis politiques déconnectés de la société, et une société civile atomisée à dominance informelle, il y a donc urgence de la refondation de l’Etat. C’est ce qu’estime le professeur Abderrahmane Mebtoul, qui pense que la réforme globale est la condition indispensable du développement de l’Algérie, dans sa dimension politique, sociale, culturelle et économique.

PAR ROSA CHAOUI

“Dès lors, nous sommes en face de deux démarches qui ont des incidences fondamentalement différentes, sur la manière de gérer le dossier des réformes, liant l’efficacité économique (adaptation de l’Algérie à la globalisation de l’économie) à la cohésion sociale par une plus grande équité sans verser dans le populisme, en octroyant des salaires versés sans contrepartie productive, contribuant ainsi à favoriser une croissance négative avec, pour corollaire, le chômage. Nous pouvons, à l’aide d’un modèle matriciel ouvert daté, dans une perspective dynamique, modéliser l’ensemble de la démonstration précédente et ainsi prévoir les différents scénarios possibles en fonction de l’état des rapports de force au niveau interne, tenant compte de l’évolution de la stratégie des acteurs au niveau externe”, indique M. Mebtoul

Il présente deux hypothèses dans ce sens. L’hypothèse une selon lui: l’échec du processus des réformes.

Les conditions de l’échec sont réelles et réunies dans l’environnement juridique et économique en cas de manque de visibilité et de cohérence dans la démarche économique et sociale, accentué par les rentiers au niveau interne et certains segments d’acteurs externes entretenant des relations informelles et qui ne sont pas intéressés



par l’approfondissement des réformes (perte des marchés en cas d’avis d’appel d’offres transparents ; l’ambiguïté des textes juridiques permettant le blocage légal des réformes ; la multiplicité des intervenants autorisant une confusion des prérogatives ; la fragilité des capacités d’investissement du privé interne, les plans de stabilisation ayant réalisé une épargne forcée au détriment des couches moyennes qui se sont paupérisées ; la méfiance entretenue par des investisseurs internes et externes, par des modifications

continuelles de textes de lois alors que la stabilité doit être de rigueur, ainsi que des discours populistes de règlements de comptes sur un sujet sensible qui est la fiscalité, entretenu par les acteurs défavorables et enfin la forte pression pour revenir aux pressions protectionnistes dans la mesure où la libéralisation détruit une fraction de la rente.

L’hypothèse deux, qui est, selon le professeur, la réussite du processus des réformes. Les conditions de la réussite des réformes en Algérie, estime-t-il, sont éga-

lement contenues dans son environnement juridique, économique et politique. La démystification culturelle est importante et doit continuer, les rumeurs dévastatrices au sein de l’opinion n’étant que la traduction de la faiblesse du système de communication, surtout en Algérie où la voie orale est prédominante.

Pour cela, s’impose une collaboration étroite des partis politiques, des associations et, d’une manière générale, de toute la société civile, l’administration, dont les walis, des entreprises publiques et privées, les collectifs des travailleurs, des syndicats, en aplanissant par le dialogue et la concertation les divergences.

Comme il s’agira de concilier l’objectif stratégique au moyen de tactiques précises par une symbiose des intérêts individuels et l’intérêt collectif, en montrant que les gagnants des réformes à moyen terme seront plus nombreux que les perdants à court terme.

Une communication intelligente et active est fondamentale pour faire aboutir les réformes.

Forte de l’appui des acteurs externes pour leurs intérêts afin d’éviter les effets négatifs de la déstabilisation, mais surtout de la mobilisation des acteurs internes favorable.

R. N.

CORONAVIRUS

Un manque à gagner colossal pour Air Algérie

PAR RAYA NASSIM

Air Algérie a enregistré un manque à gagner de 3,8 milliards de dinars, en raison de la suspension des liaisons aériennes imposée par la pandémie meurtrière de coronavirus Covid-19.

Le chiffre a été révélé hier par le chargé de la communication de la compagnie aérienne Amine Andaloussi dans une déclaration à l’agence officielle. Ce manque à

gagner peut grimper à 89 milliards de dinars d’ici la fin 2020, selon le même responsable.

“On ne peut pas avancer de date pour la reprise du trafic aérien des voyageurs. La décision d’ouvrir l’espace aérien est une prérogative du président de la République. Cependant, même si on décide de reprendre cette activité, on va le faire à hauteur de 30% de notre programme habituel, et on ne peut pas excéder les 40% d’ici la fin

2020”, a-t-il précisé. Pour lui, “avec un tel scénario de reprise d’activité, les pertes de la compagnie pourraient atteindre 89 milliards de DA d’ici la fin de l’année”.

Selon les prévisions des experts, le retour au programme des vols de 2019, pour la compagnie aérienne nationale, et pour les autres compagnies aériennes dans le monde, ne peut se faire avant l’année 2023, voire 2025, a ajouté M. Andaloussi. Depuis la suspension des vols commer-

ciaux le 18 mars, quelque 17.620 vols d’Air Algérie ont été annulés, que ce soit pour les lignes intérieures ou extérieures, a-t-il précisé encore.

Air Algérie ne s’est pas arrêtée totalement, puisqu’elle a rapatrié plus de 8.000 Algériens qui étaient bloqués à l’étranger après la suspension du trafic aérien et maritime.

La compagnie compte organiser d’autres vols de rapatriement avant la fin de la semaine, a indiqué M. Andaloussi.

Mais même en cas de reprise d’activité, les passagers avec billetterie en seront les principaux bénéficiaires, indique Amine Andaloussi qui prévoit un “faible engouement” sur les vols, du fait des craintes persistantes sur la pandémie.

“Les experts estiment, que tout ce qu’ont subi les compagnies aériennes mondiales jusqu’à présent n’est qu’un premier choc. Ces compagnies vont subir un deuxième choc, qui sera plus dur, celui de la faiblesse des flux des passagers après la reprise”, a-t-il dit. Amine Andaloussi a précisé, que la trésorerie d’Air Algérie s’élève actuellement à “65 milliards de DA”, et qu’en “dépit de la crise, nous avons des charges incompressibles que nous devons honorer, à savoir la maintenance des avions, la location des sièges, les charges des fournisseurs et prestataires et, évidemment, les salaires”.

R. N..

CONTRÔLE PLUS STRICT DE LA QUALITÉ DES LOGEMENTS AADL

Impérative coordination avec les services du CTC

Le directeur général de l’Agence nationale pour l’amélioration et le développement du logement (AADL), Mohamed Tarek Belaribi, a adressé des instructions fermes de coordination impérative entre les directeurs régionaux de l’habitat et les entreprises de réalisation, d’une part, et les services de l’Organisme national de Contrôle technique de la construction (CTC), d’autre part, pour un contrôle plus strict de la qualité de logements. Lors d’une réunion de coordination avec le P-dg du CTC au siège de cet organisme, M. Belaribi a fait état de la création d’une Direction spécialement dédiée au suivi de la qualité de réalisation des projets relevant de l’AADL. M. Belaribi a ordonné également de faire obligation, à partir de mardi, aux entreprises de réalisation de construire des murs de séparation et aux maîtres d’ouvrages et directeurs régionaux de l’Habitat de communiquer à la Direction générale de l’AADL, le certificat de conformité technique établi par le CTC. Il a appelé, dans ce sens, à la préservation de la réputation de l’Agence, en veillant à livrer des logements répondant aux normes de qualité. Mettant en garde contre “la résiliation de contrats des entreprises de réalisation qui ne respectent pas ces normes”, il a exigé “des rapports détaillés sur tous les problèmes qui entravent l’avancement des projets”. Au cours de cette réunion, le CTC a donné un aperçu sur les moyens et possibilités qu’il offre pour le renforcement du contrôle de la qualité du logement conformément à l’instruction ministérielle n°01/2018, tout en émettant nombre de réserves concernant divers projets AADL avec identification de chantiers enregistrant des dysfonctionnements dans la réalisation.

Ces mesures viennent en application des instructions du ministre de l’Habitat et de l’Urbanisme, Kamel Nasri, lors de la réunion de coordination, tenue récemment en visioconférence, en présence des directeurs régionaux de l’AADL, des Directeurs régionaux, de Chefs de projets dans différentes wilayas, ainsi que des Directeurs des structures relevant du CTC.

R. N.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE SETIF
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
CITE HAMOU EL MAEBOUDA SETIF
NIF : 41 10 59 0000 19 01
AVIS D’ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l’article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics, la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Sétif informe l’ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l’avis d’appel d’offres ouverts parus dans les quotidiens nationaux *El Hiwar* du 21/01/2020 et *Midi Libre* du 21/01/2020 pour l’opération :

Revêtement en gazon synthétique et équipement sportifs du stade de foot ball d’Ain Azel et des terrains de proximités à travers les communes de :
Ain Azel - Beida Bordj - Ain Lahdjar - Ain Oulmene - Ouled Si Ahmed - El Oualdja - Hammam Sokhna - Tella - Taya - Salah Bey - Boutaleb - Ouled tebane - El Rasfa - El Hamma

Projets :
-Revêtement en gazon synthétique du stade foot ball d’Ain Azel et revêtement des terrains de proximités à travers les communes de :
1-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune d’ain azel (mechtet ktef - mechtet merzaglen - cité lkhmasset)
2-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune de beida bordj (ouled letime (nord

ainbeida - ouled zeid- nord ouest beida bordj centre)
3-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune d’ain lahdjar revêtement (mechtet leh-dadra- mechtet ouled jamila - ain lehjar centre cité 100 logts)
4-En gazon synthétique de terrain de proximité de la commune d’ain oulmene (draae lmaiaad groupement secondaire principal - cité boufadha Ikaret au centre ville- cité 616 logts centr ville)
5-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune d’Ouled si Ahmed (csp Soltani mehdi oueled si ahmed centre lekrersa) le martyre atallah Lakhdar village Lektatfa) le martyre Chtiwi Khathraoui vil-lage chllalha)
6-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune d’El Oualdja (el ouldja centre - grou-pement secondaire lehoua abd rahmen - mechtet elbouhaira)
7-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune de Hammam soukhna (loeoala elesb-kha dans le parc d’attraction - cité le martyr ahmed hellal - ouled azem)
8-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune de tella (mechtet ouled agoun - mech-tet ouled abness - ouled bedrouh)

9-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune de taya (mechtet erotba - mechtet Lemkhalfa - mechtet bir Lekhlifi)
10-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la comunede salah bey (l’intérieur stade com-munal saleh bey - imagfer - cité 435 logts)
11-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune de boutaleb (stade communal aissa ossman (lghaba) cité iberdaa- beknina)
12-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune d’ouled tebane (centre de la com-mune - village krachen côté du stade communal - village sidi mansour)
13-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune de rasfa (mechtet lemharie - grou-pement principal à ras isli EST à côté de du lycée - mechtet legmenza)
14-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune d’El hamma (bouhelel - aadaoua au stade communal - bajro)
Et ce, conformément au procès verbal de la réunion de la commission de jugement en date 14/05/2020 en donne le résultat suivant :

Operation	Lot	Soumissionnaire retenu	Montant DA	Délai	Note techni	Observation
Revêtement en gazon synthétique et équipement sportifs du stade foot ball d’ain azel et des terrains de proximités à travers les communes de : Ain Azel - Beida Bordj - Ain Lahdjar - Ain Oulmene - Ouled Si Ahmed - El Oualdja - Hammam Sokhna - Tella - Taya - Salah Bey - Boutaleb - Ouled tebane - El Rasfa - El Hamma	Revêtement en gazon synthétique et équipement sportifs du stade foot ball d’ain azel	BENBECHI A/ HAMID ` NIF 198519570016325	17.9912.800.00	60 jrs	38.5/45	Le moins disant
	1-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune d’ain azel (mechtet ktef - mechtet merzaglen - cité lkhmasset)	EURL HYBROMAX NIF 001419009128720	8.393.962.50	1 mois	15.50/30	
	2-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune de beida bordj (ouled letime (nord ainbeida - ouled zeid- nord ouest beida bordj centre)	SARL FRERES ALITI NIF 000619008646980	8.434.1255.00	1 mois	27.17/30	
	3-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune d’ain lahdjar revêtement (mechtet lehdadra- mechtet ouled jamila - ain lehjar centre cité 100 logts)	SARL FRERES ALITI NIF 000619008646980	4.434.125.00	1 mois	19.17/30	
	4-En gazon synthétique de terrain de proximité de la commune d’ain oulmene (draae lmaiaad groupement secondaire principal - cité boufadha Ikaret au centre ville- cité 616 logts centr ville)	CHRAIT SAMIR NIF198619380005820	8.634.937.50	1 mois	19.17/30	
	5-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune d’Ouled si Ahmed (csp Soltani mehdi oueled si ahmed centre lekrersa) le martyre atallah Lakhdar village Lektatfa) le martyre Chtiwi Khathraoui village chllalha)			1 mois	15.17/30	
	6-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune d’El Oualdja (el ouldja cen-tre - groupement secondaire lehoua abd rahmen - mechtet elbouhaira)	CHAKIR RACHID NIF 198019570102433	8.634.937.50	25 jrs	15.17/30	
	7-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune de Hammam soukhna (loe-loa elesbkha dans le parc d’attraction - cité le martyr ahmed hellal - ouled azem)	TICHI MOUSSA NIF 198519160061329	7 912.012.50	45 jrs	25.48/30	
	11-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune de boutaleb (stade commu-nal aissa ossman (lghaba) cité iberdaa- beknina)	EURL DESIGN NIF 001819009325165	8.768.812.50	43 jrs	23.91/30	
	12-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune d’ouled tebane (centre de la commune - village krachen côté du stade communal - village sidi mansour)	MAZOUZ HAMOU NIF 19839270028329	7.028.437.00	45 jrs	19.78/30	
	13-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune de rasfa (mechtet lemharie - groupement principal à ras isli EST à côté de du lycée - mechtet legmenza)	LASMIMOURAD NIF197206200031839	8.875.750.00	4 MOIS	26.04/30	
	14-Revêtement en gazon synthétique de terrain de proximité de la commune d’El hamma (bouhelel - aadaoua au stade communal - bajro)	SARL RC SPORT NIF 001419019017740	6.559.875.00	25 jrs	24/30	

Tout soumissionnaire conteste le choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Sétif dans un délai de 10 jours à compter la première parution, du présent avis dans les quotidiens nationaux et ce, conformément à l’article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics. Les soumissionnaires intéressés par cet avis sou-haïtant prendre connaissance de résultats détaillé de l’évaluation de leurs offres sont invités de se rapprocher de nos services au plus tard trois (03) jours à compter de la première publication de l’avis.

Midi Libre n° 4016 - Mercredi 10 juin 2020 - 2016 009 302



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

LES PAYS MEMBRES DE L'OPEP+ ACCENTUENT LEUR CONCERTATION

La reprise de la production libyenne prise en considération

Le ministre de l'Energie, président de la Conférence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), Mohamed Arkab, a affirmé que les prochaines réunions de l'Organisation et ses partenaires parmi les producteurs hors Opep, tiendront compte de la reprise des activités de production dans les principaux gisements de pétrole libyens.

Lors d'une rencontre organisée par le secrétariat général de l'Opep à Vienne avec la presse internationale par visioconférence, en présence des présidents du groupe Opep+, les ministres russe et saoudien de l'Energie, Alexander Novak et Abdelaziz Ben Salmane, Arkab a répondu à une question sur la reprise de la production libyenne : "Nous examinerons toutes ces questions dans le cadre de nos mécanismes, notamment le comité ministériel mixte de surveillance et il est certain que ce dernier développement sera pris en compte lors de ses prochaines réunions." Arkab s'est félicité de "la reprise de la production de pétrole pour nos frères en Libye", mettant en avant la coordination établie avec son homologue libyen autour des questions pétrolières et la reprise de la production. "On est d'accord avec la partie libyenne sur toutes les décisions prises dans le cadre de l'Opep et l'Opep+", a-t-il ajouté, précisant que la Libye y a pris part en formulant des propositions.

Des mesures supplémentaires seront prises si nécessaire

Revenant aux récentes décisions du groupe Opep+ portant prolongation de la réduction prévue initialement pour



les mois de mai et juin jusqu'à fin juillet, il a souligné que cette démarche est de nature à accélérer "la relance du marché pétrolier et à décélérer la cadence de stockage, en contribuant positivement à la structuration du marché".

Il a estimé, en outre, que les décisions prises lors des réunions de samedi "confirment encore une fois l'importance majeure de la coopération et du multipartisme face à la récession économique sans précédent, pour la stabilisation du marché pétrolier dans l'intérêt de tous".

Arkab a salué "la positivité" et la disponibilité de toutes les parties à trouver des solutions consensuelles, notamment lors des négociations intenses menées avant la tenue des réunions.

Les réunions du samedi, ajoute Arkab, étaient parmi les plus fructueuses, vu que les décisions prises étaient à la hauteur des défis auxquels le marché pétrolier est confronté en cette conjoncture exceptionnelle, souli-

gnant par là même que les réunions du comité ministériel mixte de surveillance qui se tiendront mensuellement jusqu'à la fin de l'année, constituent une opportunité pour surveiller le marché et évaluer les perspectives sur la base desquelles des mesures supplémentaires seront prises si nécessaire.

Les réductions volontaires de l'Arabie saoudite prennent fin en juin

Pour sa part, le ministre saoudien du pétrole a fait savoir que les réductions volontaires (hors parts fixées) décidées par son pays, les Emirats arabes unis, le Koweït et le Sultanat d'Oman ont contribué au redressement des prix, ajoutant que ces réductions se poursuivront jusqu'à juin.

Pour ce qui est des perspectives du marché pétrolier, le ministre saoudien a estimé qu'il était prématuré d'évoquer la politique de production en août, au vu des incertitudes prévalant sur les économies mondiales, notamment avec la propagation de la

pandémie Covid-19.

A ce propos, Abdelaziz Ben Selmane a affirmé que l'Opep n'avait pas besoin de s'acquitter d'un rôle proactif, d'autant que les réunions du comité ministériel mixte de surveillance permettront de se mettre au diapason des évolutions du marché, ajoutant que la réussite des dernières réductions de production était tributaire du respect des engagements pris par l'ensemble des membres, appelant les producteurs n'ayant pas respecté leurs parts fixées dans le cadre de l'accord Opep+ durant les mois de mai et juin à remédier à ce manquement, en procédant à des réductions supplémentaires entre juillet et septembre.

Pour sa part, le ministre russe de l'Energie a estimé que "l'augmentation du volume des réductions décidées dans le cadre de l'accord Opep+ est tributaire de la demande", affirmant que les réserves mondiales en pétrole sont encore à de hauts niveaux. Et d'ajouter « il est encore tôt de prévoir la situation en août ».

R. E.

PRÉVISIONS DE LA BANQUE MONDIALE

Contraction de l'économie mondiale de 5,2% en 2020

La pandémie de coronavirus provoquera une contraction de l'économie mondiale de 5,2% cette année, a estimé la Banque mondiale, qui souligne que cette nouvelle projection est fragile et risque d'être encore revue à la baisse. Dans sa précédente prévision, en avril, la Banque mondiale ne prévoyait qu'un recul de 3,0% de l'économie globale en 2020.

Pour les économies avancées, détaille la Banque mondiale, la contraction sera de 7,0% cette année (-6,1% aux Etats-Unis comme au Japon, -9,1% dans la zone euro) avant une reprise de 3,9% en 2021.

Le PIB global des économies émergentes devrait reculer lui de 2,5%, sa première contraction depuis la création de cette série statistique en 1960.

La Chine devrait préserver 1,0% de croissance sur l'année tandis que les économies indienne et brésilienne devraient chuter respectivement de 3,2% et de 8,0%.

La Banque mondiale souligne que la contraction du PIB mondial par habitant sera d'une ampleur inédite depuis 1945-46.

R. E.

ORGANISATION DE LA FILIÈRE CAROUBE

Nécessité de soutenir l'investissement dans ce domaine

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Cherif Omari, a donné des instructions et orientations pour mettre en place un plan d'action visant à organiser la filière Caroube et encourager l'investissement dans ce domaine, indique un communiqué du ministère.

Ces instructions ont été données lors d'une rencontre de travail sur la filière de la Caroube co-présidée par le ministre de l'Agriculture et le ministre délégué chargé de l'Agriculture saharienne et des Montagnes, Fouad Chehat.

A cette occasion, Omari a donné "des instructions pour la mise sur pied d'un groupe de travail afin d'examiner les propositions et mettre en place un plan d'action visant l'organisation de la filière, l'accompagnement et le

soutien des investissements dans ce domaine", a indiqué la même source. Lors de cette rencontre à laquelle ont pris part des cadres du ministère, des directeurs d'instituts techniques et de recherche scientifique dans le domaine des forêts et des arbres fruitiers et le Directeur général du Groupement d'ingénierie rural, l'expérience "pionnière" de Boublenza dans le domaine de la production et de la transformation du caroubier a été présentée. A cette occasion, le ministre a salué l'expérience exemplaire menée par cet opérateur, devenu l'un des premiers exportateurs hors hydrocarbures, grâce à l'investissement dans la production du caroubier. Il a pu accéder au marché international avec brio. Omari a souligné la nécessité de

"généraliser cette expérience et de la rattacher aux unités de recherche scientifique et technologique, créées auprès de l'Institut national de la recherche dans le domaine des forêts et l'Institut technique des arbres fruitiers". Ces unités ont été créées pour définir les solutions scientifiques aux problèmes soulevés par les investisseurs, notamment en ce qui concerne la production des plants et l'amélioration de leur qualité, pour développer cette activité afin qu'elle contribue à la création d'une valeur ajoutée pour l'économie nationale. Le ministère de l'Agriculture avait défini, par décret ministériel publié récemment dans le Journal officiel, trente filières en Algérie, dont la filière du caroubier.

R. E.

MALADIE INFECTIEUSE

La méningite, symptômes, traitement et prévention

Dans de très rares cas, la méningite peut être due à certains types de cancers, une maladie inflammatoire comme le lupus, une infection provenant d'un champignon ou une réaction allergique à un médicament.

La méningite est une inflammation des méninges : les enveloppes de la moelle épinière et du cerveau dans lesquelles circule le liquide céphalo-rachidien. Dans la plupart des cas, la méningite est due à un virus (méningite virale). La méningite peut aussi être due à une bactérie (méningite bactérienne). La méningite bactérienne est habituellement beaucoup plus grave que la méningite virale et nécessite des soins en urgence extrême. Dans de très rares cas, la maladie peut être due à certains types de cancers, une maladie inflammatoire comme le lupus, une infection provenant d'un champignon ou une réaction allergique à un médicament.

Méningite d'origine virale
Cette forme de méningite ressemble, au début, à une grippe et entraîne rarement des complications. Généralement, les symp-

tômes de rhume apparaissent puis, s'y associent des signes de méningite. Ces signes disparaissent d'eux-mêmes au bout de 2 semaines. Mais comme au début, on ne sait pas si la méningite est bénigne (due à un virus) ou peut-être grave (due à une bactérie), on hospitalise l'enfant un temps. La méningite virale touche plus communément les enfants et les jeunes adultes. Comme pour la plupart des maladies virales, cette méningite ne peut pas être soignée avec des antibiotiques. La présente fiche porte essentiellement sur la méningite bactérienne.

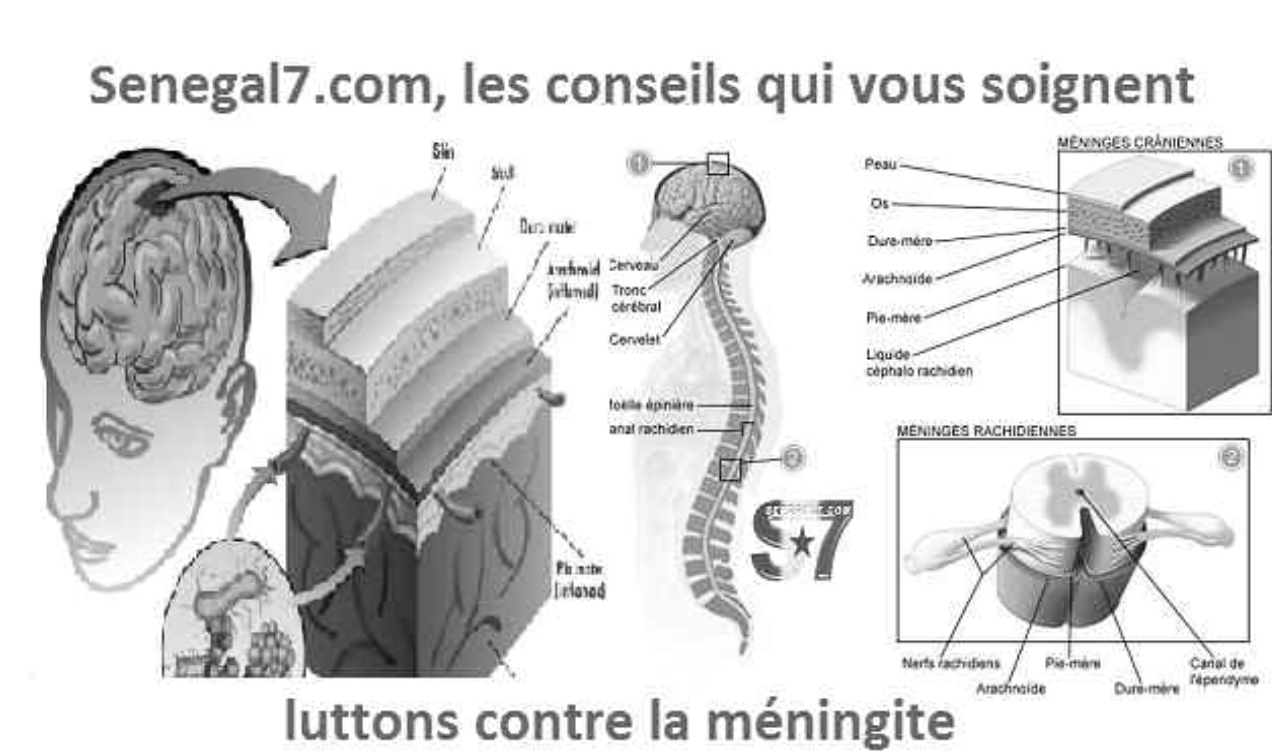
Méningite d'origine bactérienne
La méningite d'origine bactérienne est plus grave. Elle peut évoluer extrêmement rapidement, entraîner des complications graves (surdit  , atteinte du cerveau,   pilepsie, d  ficience mentale, troubles de l'attention ou de l'apprentissage) et parfois mener    la mort (5 % des cas) si elle n'est pas d  tect  e et soign  e    temps. C'est une urgence. Elle touche surtout les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. Il existe plusieurs types de m  ningites bact  riennes, selon la bact  rie en cause:

M  ningite    pneumocoques (Streptococcus pneumoniae)
La bact  rie pneumocoque est la 1re cause de m  ningite en Am  rique du Nord, tant chez les

adultes que chez les enfants. Elle peut aussi causer des pneumonies et des otites moyennes. La protection immunitaire naturelle contre le pneumocoque est acquise seulement vers l'  ge de 5 ans. La susceptibilit   aux infections de ce type est maximale avant l'  ge de 2 ans. Il existe   galement des m  ningites    streptococcus pyogenes ou Streptococcus agalactiae.

M  ningite    Hib (Haemophilus influenzae de type B)
Avant les ann  es 90, c'  tait la principale forme de m  ningite bact  rienne chez les enfants de moins de 5 ans. L'usage r  pandu du vaccin Hib a consid  rablement r  duit sa port  e. L'H. influenzae est aussi une cause fr  quente d'otites, de sinusites et de bronchites. Cependant, notez que le vaccin Hib ne prot  ge pas contre ces autres affections, rarement caus  es par la souche « de type B » de ce virus;

M  ningite    m  ningocoques (Neisseria meningitidis)
Cette bact  rie est la seule qui entra  ne des   pid  mies de m  ningite. On sait qu'elle est pr  sente dans l'arri  re-gorge ou le nez de 10 %    25 % de la population, selon l'Organisation Mondiale de la Sant  , sans provoquer de maladie. Dans de rares cas, elle submerge les d  fenses naturelles de l'organisme et entra  ne une m  ningite ;



Une forme plus grave de l'infection survient si les bact  ries atteignent la circulation sanguine et les organes; on parle alors de m  ningococc  mie. On connait 13 souches de Neisseria m. Les souches A, B et C sont le plus souvent en cause dans les   pid  mies. Les souches de type B et C pr  dominent    l'heure actuelle en Am  rique et en Europe, tandis que la souche de type A pr  domine en Afrique et en Asie.

M  ningite    listeria (Listeria monocytogenes)
L'infection au Listeria monocytogenes, ou list  riose, est g  n  ralement b  nigne chez un adulte mais peut   tre transmise aux

b  b  s et aux jeunes enfants, chez qui elle peut entra  ner une m  ningite. Les femmes enceintes y sont particuli  rement vuln  rables (20 fois plus que l'ensemble de la population) et peuvent transmettre l'infection    l'enfant    na  tre. Cette bact  rie se trouvant dans l'eau et le sol peut contaminer les v  g  taux et les animaux et s'introduire dans la cha  ne alimentaire.

Contagion
La m  ningite bact  rienne peut se transmettre par un contact   troit et prolong   avec une personne infect  e. La majorit   des personnes expos  es    la bact  rie ne contractent pas l'infection.

De plus, chez la plupart de celles qui la contractent, la m  ningite ne se d  veloppe pas. La bact  rie est v  hicul  e par la salive et les s  cr  tions provenant du nez et de la gorge. On peut la contracter en respirant des particules de salive pr  sentes dans l'air lorsque la personne a touss  ,   ternu   ou s'est mouch  , la bact  rie se transmet aussi par la salive pr  sente lors des baisers sur la bouche, en partageant des ustensiles, des verres, des bouteilles d'eau, des cigarettes, du rouge    l  vres, etc.

Sympt  mes de la m  ningite chez les nouveau-n  s et les b  b  s
Les cas peuvent   tre difficiles    d  celer, puisque les b  b  s ne pr  sentent pas toujours les sympt  mes classiques de la m  ningite bact  rienne :
*La fi  vre

l'hospitalisation et un traitement par antibiotiques imm  diat. Plus le traitement tarde, plus le risque de s  quelles neurologiques ou de d  c  s s'accro  t. La baisse d'audition, les probl  mes de vision (pouvant aller jusqu'   la c  cit  ), les difficult  s d'  locution, les troubles d'apprentissage, l'  pilepsie font partie des s  quelles possibles. L'infection peut m  me provoquer des paralysies ou une gangr  ne des mains ou des pieds pouvant requ  rir des amputations. Des   tudes indiquent que de 15 %    20 % des nourrissons et des enfants en bas   ge qui survivent    la m  ningite bact  rienne en gardent des s  quelles neurologiques permanentes. Lorsqu'une infection bact  rienne touche le syst  me nerveux central, elle peut causer la mort en quelques jours et m  me, parfois, en quelques heures. La m  ningococcie est mortelle entre 5 et 15 % des cas. Les sympt  mes de la m  ningite sont li  s    l'inflammation anormale des enveloppes du cerveau, les membranes que l'on appelle les m  ninges et du liquide c  phalo-rachidien contenu entre deux des trois m  ninges.

Sympt  mes de la m  ningite chez les nouveau-n  s et les b  b  s
Les cas peuvent   tre difficiles    d  celer, puisque les b  b  s ne pr  sentent pas toujours les sympt  mes classiques de la m  ningite bact  rienne :
*La fi  vre

*La raideur au cou
*Le mal de t  te (difficile    d  tecter chez un tout petit !) : il pleure beaucoup
*Les vomissements
*La somnolence
*Les convulsions
*Les taches rouges ou bleues sur la peau
*La constipation,

Les sympt  mes de la m  ningite chez les enfants   g  s de 2 ans et plus, les adolescents et les adultes
Une m  ningite se manifeste g  n  ralement par trois signes typiques auxquels peuvent s'ajouter d'autres signes moins constants et d  pendant de la cause de la m  ningite.

Voici les 3 signes de m  ningite :

***Un mal de t  te** qui est le signe le plus rapide    appara  tre et le plus constant. Les douleurs sont intenses, diffuses, violentes et continues avec des exacerbations. Elles emp  chent de dormir, sont augment  es par le bruit et par la lumi  re, ainsi que par les mouvements. Elle ne sont pas calm  es par les m  dicaments anti-douleur et s'accompagnent souvent de douleur de la colonne vert  brale et d'une augmentation de la sensibilit   de la peau. Ainsi, la personne malade reste immobile dans le noir et le silence
***Des vomissements** qui apparaissent assez t  t, mais ils ne sont pas syst  matiques. Ce sont

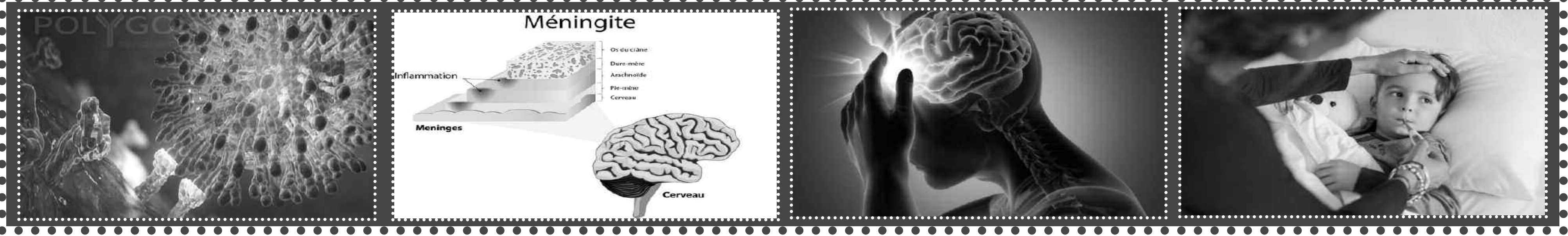
des vomissements dits faciles (sans effort important pour vomir), classiquement en jet, non li  s aux repas et facilit  s par les changements de posture

***Une raideur de la nuque.** Elle est due    la contraction involontaire des muscles du cou qui a pour but d'  viter les mouvements et de calmer la douleur. Cette contracture peut   tre douloureuse et se manifeste souvent par une t  te un peu en arri  re avec un corps en posture de chien de fusil. Les mouvements lat  raux sont possibles, mais ils accentuent le mal de t  te.

D'autres signes peuvent orienter vers une cause infectieuse de la m  ningite :

*Une fi  vre    30   ou 40   qui a d  but   progressivement. Mais la fi  vre n'est pas toujours pr  sente d'autant qu'un m  dicament a pu   tre pris pour faire baisser la fi  vre (parac  tamol ou ac  taminoph  ne par exemple)
*Des sueurs
*Des frissons
*Des douleurs musculaires
*Une rhinopharyngite associ  e, ou une sinusite ou une otite
*Une   ruption de la peau
*Des troubles de la conscience (somnolence anormale), jusqu'   au coma.

     





Les signes avant-coureurs de la méningite ne sont pas toujours ceux que l'on croit

Dans les premières heures de certaines méningites, les malades peuvent souffrir de terribles douleurs abdominales associées à de la fièvre et des douleurs dans les jambes. Des symptômes peu connus entraînés par une souche de méningocoque (W et C) en pleine expansion en Europe.

Chaque année des centaines de personnes souffrent d'une méningite. Cette infection évolue à une vitesse fulgurante tuant 10 % des malades, et ce malgré un traitement approprié administré dans les 48 heures. La méningite est une course contre la montre. Or 19 heures après le début des symptômes, la moitié des malades ne se sont toujours pas rendus à l'hôpital.

Un délai de réaction trop long qui s'explique, entre autres, par la méconnaissance des symptômes de la méningite, et notamment les manifestations atypiques. Car l'infection invasive à méningocoque ne se résume pas à une forte fièvre, des vomissements et une raideur de la nuque. Depuis quelques années, les médecins voient arriver des patients atteints de douleurs abdominales, des diarrhées, décrit le spécialiste. Face à ces manifestations, les praticiens pensent plutôt à une appendicite. Des patients sont d'ailleurs opérés à tort.

Personnes à risque

On peut contracter une méningite à tout âge. Toutefois, le risque est plus élevé dans les populations suivantes :

- *Les enfants de moins de 2 ans
- *Les adolescents et les jeunes adultes âgés de 18 ans à 24 ans
- *Les personnes âgées
- *Les collégiens vivant en dortoirs (pensionnat)
- *Le personnel des bases militaires
- *Les enfants qui fréquentent la garderie (la crèche) à plein temps
- *Les personnes dont le système immunitaire est affaibli. Cela inclut les personnes âgées ayant des problèmes de santé chroniques (diabète, VIH-Sida, alcoolisme, cancer), les personnes en rémission d'une maladie, celles qui prennent des médicaments affaiblissant le système immunitaire.

Facteurs de risque de la méningite

*Avoir des contacts intimes avec une personne infectée.

Les bactéries se transmettent par les particules de salive présente dans l'air ou par contact direct avec l'échange de salive par des baisers, un échange d'ustensiles, de



verre, de nourriture, de cigarette, de rouge à lèvres, etc.

*Séjourner dans les pays où la maladie est répandue.

La méningite est présente dans plusieurs pays mais les épidémies les plus étendues et les plus fréquentes prennent forme dans les régions semi-désertiques de l'Afrique subsaharienne, que l'on appelle la - ceinture de la méningite africaine -. Durant les épidémies, l'incidence atteint les 1.000 cas de méningite par 100.000 habitants. De façon générale, *Santé Canada* estime que le risque de contracter la méningite est faible pour la plupart des voyageurs. Évidemment, les risques sont plus élevés chez les voyageurs qui font un séjour prolongé ou chez ceux qui ont des contacts étroits avec la population locale dans leur milieu de vie, les transports en commun ou leur milieu de travail

*Fumer ou être exposé à la fumée secondaire.

Le tabagisme augmenterait le risque de méningite à méningocoques. Par ailleurs, selon certaines études, les enfants exposés à la fumée secondaire seraient plus à risque de méningite. Des chercheurs de l'université d'Édimbourg ont observé que la fumée de cigarette facilite l'adhésion des bactéries de la méningite aux parois de la gorge

*Être souvent fatigué ou stressé. Ces facteurs affaiblissent le système immunitaire, tout comme les maladies entraînant une fragilité immunitaire (diabète, VIH-Sida, alcoolisme, cancer, greffe d'organe, grossesse, traitement par corticoïdes...)

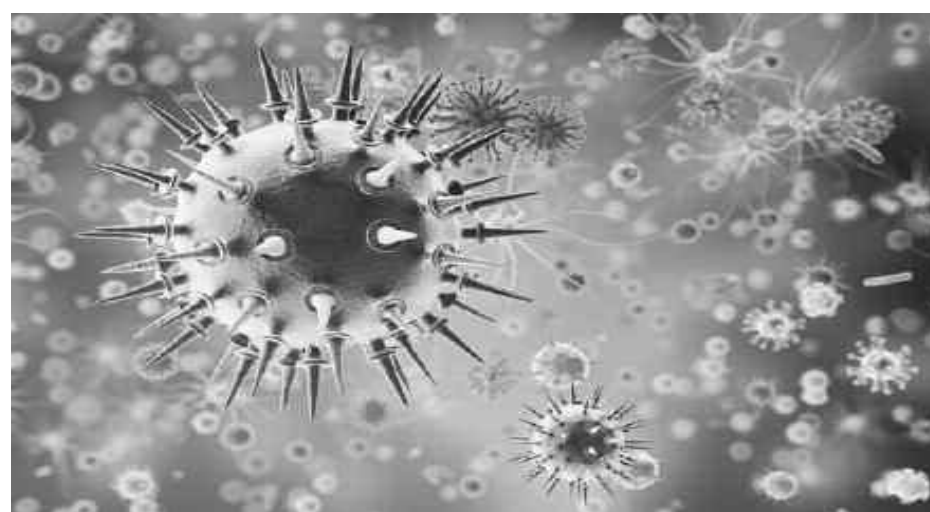
*Avoir eu une splénectomie (ablation de la rate) pour la méningite à méningocoque

*Avoir un implant cochléaire

*Avoir une infection de la sphère ORL (Otitite, sinusite)

Vaccin polysaccharidique ou vaccin conjugué ?

Le vaccin polysaccharidique est



composé de polysaccharides (des glucides formés de plusieurs sucres simples) issus des bactéries (pneumocoque, Hib, méningocoque, etc.).

Le vaccin conjugué combine les polysaccharides bactériens à des protéines porteuses. Cette technique permet une réponse immunitaire plus forte et plus durable chez les jeunes enfants.

Mesures préventives de base en cas d'épidémie

*Se laver les mains fréquemment

*Porter un masque

*Ne pas partager aliments, boissons, brosses à dents, cigarettes, rouges à lèvres, etc.

*Dans les lieux publics, comme les écoles, laver les surfaces communes, surtout dans les salles de toilettes, 1 fois par jour avec une

solution de 1 partie d'eau de Javel pour 10 parties d'eau.

Mode de vie

Adopter un mode de vie sain afin de ne pas affaiblir le système immunitaire ; traiter les infections des voies respiratoires et les otites des jeunes enfants dès qu'elles se présentent.

Autres mesures pour prévenir la méningite

Vaccination

Certains types de méningite bactérienne peuvent être prévenus par la vaccination, mais pas tous. Depuis quelques années, il existe un vaccin contre la méningite à méningocoque de type B : Bexsero. Cependant, aucun vaccin ne peut offrir de protection contre toutes les souches des bactéries susceptibles de causer la méningite.

DJELFA, FILIÈRE CÉRÉALIÈRE

Des rendements "encourageants"



La filière céréales à Djelfa a réalisé des résultats "fort encourageants" dans le rendement (à l'hectare) des superficies irriguées.

PAR BOUZIANE MEHDI

C'est ce qu'a appris l'APS auprès de la direction locale des services agricoles. Ces prémices positives ont été établies au début du lancement de la campagne moissons-battage 2019/2020, dont le coup d'envoi a été donné courant de la à partir d'exploitations agricoles privées de la commune de Birine, à 130 kilomètres au nord de Djelfa. En effet, des rendements records de 60 à 70 quintaux à l'hectare ont été constatés au niveau des exploitations agricoles Kortli-Mourad, une exploi-

tation en location d'une surface de 280 hectares, et L'hadj-Kossir-L'hetak et fils, une exploitation privée de 200 hectares.

"Ces indices de production augurent de perspectives prometteuses pour le développement des superficies céréalières irriguées, estimées à 19.100 ha, et siège d'une hausse progressive ces dernières années", selon les prévisions de la direction des services agricoles.

"La présente campagne s'annonce très prometteuse concernant notamment la céréaliculture irriguée", a assuré, dans une déclaration à l'APS, un céréaliculteur de la commune d'El Birine, se félicitant de l'obtention d'un rendement de plus de 60 quintaux à l'hectare en blé tendre, durant l'actuelle campagne.

Pour le président de la chambre d'agriculture de la wilaya, Keddid

Mohamed, les résultats réalisés au niveau des surfaces irriguées d'El-Birine et d'autres régions de la wilaya, a-t-il dit, sont sans nul doute une "preuve de la volonté et détermination des céréaliculteurs locaux à promouvoir cette filière de souveraineté et à élargir les surfaces de culture de blé tendre et, partant, contribuer dans la réduction de sa facture d'importation, conformément aux orientations de l'État, dans ce sens", a-t-il souligné.

Le wali de Djelfa, Mohamed Benomar, avait présidé le coup d'envoi de la campagne moissons-battage dans la partie nord de la wilaya, où il a loué les "efforts consentis pour le développement et la promotion de la filière céréalière". De nombreux producteurs et agriculteurs lui avaient exposé, à l'occasion, leurs préoccupations.

B. M.

LAGHOUAT, COMMUNE DE SIDI-MAKHLouF

Réception d'une cantine scolaire et d'un stade

Le secteur de l'Éducation dans la commune de Sidi-Makhlouf au nord de Laghouat a réceptionné une cantine scolaire à l'école primaire Chahid-Ghouirek-Si-Ali et un stade doté d'une pelouse synthétique, dans le cadre du développement des zones enclavées. La nouvelle cantine, dont la réalisation a nécessité un financement de 9,4 millions de dinars, sera ouverte, dès la prochaine rentrée scolaire, au profit des élèves qui pourront ainsi bénéficier de repas chauds et équilibrés. Réalisé pour un montant de 6 millions de dinars, la concrétisation sur 800 m² d'un stade doté d'une pelouse synthétique vise à répondre aux attentes des jeunes de cette collectivité en matière d'espaces appropriés à la pratique du sport.

La commune de Sidi-Makhouf a également bénéficié de plusieurs autres opérations, notamment



l'aménagement de voies reliant l'établissement éducatif précité aux îlots des habitations ainsi que l'acquisition d'un bus scolaire. Cette dernière acquisition ne manquera pas de ravir les élèves qui étaient obligés d'emprunter des pistes malaisées très tôt le matin pour pouvoir rejoindre les bancs de l'établissement scolaire. Nul

doute que cette commune, jusque là oubliée, applaudira ces nouvelles conditions de vie qui faciliteront le quotidien des familles. En attendant d'autres projets plus ambitieux pour leur permettre de vivre dans les mêmes conditions que le reste de leurs concitoyens.

APS

ORAN

10.984 infractions au confinement sanitaire depuis mars...

Les services de police de la wilaya d'Oran ont engagé des procédures judiciaires à l'encontre de près de 11.000 personnes pour infraction au confinement partiel, depuis le mois de mars dernier. Des procédures judiciaires ont été en effet engagées à l'encontre de 10.984 personnes suite à des opérations sur terrain dans le cadre de l'intervention préventive et dissuasive pour veiller au respect des mesures de confinement partiel durant la période du 28 mars au 1^{er} juin 2020.

Durant la même période, 2.152 véhicules et 636 motos ont été mis en fourrière. Leurs propriétaires ayant transgressé les mesures de confinement partiel. Ces efforts déployés par les services de la sûreté de wilaya d'Oran entrent dans le cadre du plan sécuritaire tracé en coordination avec différents services, à l'instar du service de la police judiciaire de la wilaya, du service de wilaya de la sécurité publique et la sûreté des daïras, a-t-on souligné.

Ces services ont mené, dernièrement, plusieurs initiatives de solidarité qui consistent à distribuer 5.000 masques de protection, aux citoyens pour la prévention contre la propagation du coronavirus, en plus des campagnes de sensibilisation sur la nécessité de respecter le confinement partiel.

La wilaya d'Oran interdit l'accès aux plages

La wilaya d'Oran a décidé d'interdire l'accès aux plages à partir du 1^{er} juin et ce jusqu'à nouvel ordre dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du Covid-19.

La mesure interdit l'accès à toutes les plages du territoire de la wilaya d'Oran, avec prohibition de la nage, le camping et le regroupement, précise la même source, ajoutant que cette décision sera appliquée jusqu'à l'annonce officielle de l'ouverture de la saison estivale 2020.

La wilaya d'Oran emboîte ainsi le pas à plusieurs wilayas du littoral, à l'instar de Skikda et Mostaganem, ayant décidé d'interdire l'accès aux plages de leurs wilayas respectives qui commençaient déjà à drainer des foules importantes depuis le début du mois de mai.

Une fréquentation importante a été constatée au niveau des plages oranaises, notamment celle de la corniche, ce qui a exigé l'intervention des services de sécurités à plusieurs reprises pour disperser les foules.

Les wilayas du littoral attendent de recevoir le protocole sanitaire pour la protection des citoyens durant la saison estivale, que le ministère de tutelle devra communiquer prochainement et qui devra comprendre selon le chargé de communication de la wilaya d'Oran toutes les mesures de prévention que les établissements et les professionnels du secteur du tourisme doivent prendre pour leur retour à l'activité.

APS

ÉTATS-UNIS

Trump face au réveil américain

L'affaire George Floyd et la vague de protestation qui s'ensuit placent le président américain sur la défensive sur deux terrains – la pandémie et la question raciale – qui sont loin d'être les siens et sur lesquels sa gestion s'avère calamiteuse.

Insoutenable, le spectacle de l'agonie de George Floyd, ce Noir américain de 46 ans étouffé sous le genou d'un policier blanc le 25 mai à Minneapolis n'a pas seulement déclenché des émeutes destructrices.

La révolte qu'a suscitée ce meurtre filmé en direct a provoqué aux États-Unis une vague de protestation d'un genre nouveau contre le racisme et les violences policières : Noirs, Blancs, Latinos, hommes et femmes, du centre droit à la gauche radicale, défilent pacifiquement et au coude-à-coude, dans les grandes métropoles comme New York, Los Angeles ou Seattle, mais aussi dans une multitude de petites villes. Il ne s'agit plus d'explosions de colère dans les ghettos noirs, comme le pays en a tant connu dans le passé, ni d'une mobi-



lisation strictement militante, mais d'une opportune lame de fond multiraciale. D'une seule voix, des Américains de toutes origines non seulement dénoncent les bavures racistes, mais proclament une évidence trop souvent oubliée : *"La vie des Noirs compte"*. Que des Blancs, qui l'ignorent par définition, admettent massivement la peur de la police que suscite le simple fait d'être noir et s'en scandalisent est en soi nouveau. La spontanéité de ce mouvement national d'indignation en ren-

force la signification politique : les cortèges, organisés seulement via les réseaux sociaux, rassemblent des porteurs de pancartes fabriquées artisanalement et rédigées par leurs soins. Ce sursaut civique contrebalance l'image détestable que donne Donald Trump de son pays. L'attaque virulente de l'ancien secrétaire à la Défense James Mattis contre un Président *"qui essaie de nous diviser"*, les distances prises, au nom de la Constitution, par l'actuel titulaire du

poste, Mark Esper, avec la menace présidentielle d'envoyer l'armée rétablir l'ordre, reflètent une vigueur du débat démocratique et un certain isolement de Trump. Même s'il est bien trop tôt pour prédire l'effet de l'affaire Floyd sur une présidentielle prévue dans cinq mois, l'émotion et la mobilisation en cours pourraient en modifier l'équation.

Certes les jeunes Noirs déçus par Barack Obama auront du mal à se mobiliser en faveur de son ex-vice-Président, Joe Biden, qui vient d'atteindre la majorité des délégués nécessaires à sa nomination comme adversaire de Trump.

Mais ce dernier, qui aime tant fixer l'agenda, se trouve désormais sur la défensive sur deux terrains – la pandémie et la question raciale – qui sont loin d'être les siens et sur lesquels sa gestion s'avère calamiteuse : 110.000 morts du Covid-19 et une incapacité ne serait-ce qu'à reconnaître la réalité du racisme dans la police. Sans compter la plus grave crise économique depuis la Grande Dépression des années 0.

Au démocrate Joe Biden, qui vient de sortir du sous-sol confiné de sa maison, d'où il diffusait ses discours, pour faire campagne en chair et en os, de prouver qu'il représente une alternative crédible à un Président dont chaque parole, chaque acte depuis le meurtre de George Floyd, sonne comme un terrible appel au retour de la vieille guerre civile raciale américaine.

TAÏWAN

Les électeurs sanctionnent l'adversaire prochinois de la Présidente

Sa chute aura été aussi rapide que son ascension. Han Kuo-yu, rival malheureux de la Présidente de Taïwan, Tsai Ing-wen, à l'élection présidentielle de janvier 2020, a perdu samedi 6 juin son mandat de maire de Kaohsiung, la grande ville du Sud. Un revers qui affaiblit encore un peu plus le Kuomintang (KMT), parti favorable à un rapprochement avec la Chine.

Han Kuo-yu avait été élu en novembre 2018 maire de Kaohsiung, une ville du sud du pays acquise au DPP (Parti démocrate progressiste) depuis vingt ans. Beaucoup avaient analysé cette victoire comme un moment-clé de la vie poli-

tique taïwanaise et les prémices de la défaite de la présidente de la République, Tsai Ing-wen, élue en 2016. Fort de ce succès, Han Kuo-yu, 62 ans, parfois qualifié de *"Trump taïwanais"*, avait réussi à surmonter les réserves des caciques du KMT à son égard et à se faire désigner candidat du parti à la présidentielle de 2020, contre Tsai.

Mais les électeurs de Kaohsiung n'ont pas apprécié qu'il se serve de la mairie comme d'un simple tremplin pour une carrière nationale. Qu'il se mette en congé de la mairie durant trois mois pour la campagne présidentielle semble en avoir ulcéré un grand nombre. Un groupe d'activistes

pro-indépendantistes, Weicare Kaohsiung, a alors lancé une procédure de révocation de l'édile. Cette possibilité prévue par la loi avait déjà été mise en œuvre une douzaine de fois mais n'avait, jusqu'à présent, jamais abouti. Pour être valable, la pétition demandant le *"rappel"* de l' élu doit être signée par 13 % des électeurs. Le jour du scrutin, il faut qu'au moins 25 % des électeurs inscrits votent pour le rappel et bien sûr qu'ils soient plus nombreux que ceux qui votent contre. Cette fois, toutes ces conditions ont été remplies. Alors qu'il y a 2,29 millions d'électeurs inscrits, la pétition a été signée par plus de 377

000 personnes.

Samedi 6 juin, alors que 42,14 % des électeurs se sont rendus aux urnes et qu'il fallait qu'au moins 574.996 votent pour le rappel, l'immense majorité des participants – 939.090 personnes – a voté pour la révocation, alors que seulement 25.051 ont voté contre. Au lieu de mobiliser ses électeurs, Han Kuo-yu les avait appelés à s'abstenir. Le DPP, présidé par Tsai Ing-wen, avait fait l'inverse. Avec succès. En fait, la révocation a même eu plus de partisans que Han Kuo-yu n'avait eu d'électeurs (892.45) à l'automne 2018. M. Han a reconnu sa défaite.

CAMEROUN

La société civile se mobilise contre l'impunité des forces de sécurité

Au Cameroun, les défenseurs des droits humains veulent profiter de la vague de contestation qui a suivi l'annonce de la mort du journaliste Samuel Wazizi lors de sa détention par des militaires, pour dénoncer l'impunité. Le Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (Redhac) a lancé une campagne en ligne, associant les organisations des autres pays d'Afrique centrale et demandant le soutien des organes des Nations unies, de l'Union africaine et des diplomates étrangers. Parmi les cas cités : des exécutions sommaires dans un village du nord en juillet 2018, la disparition le mois suivant de Franklin Mowha, membre du Redhac à

Kumba, ou encore le massacre de Ngarbuh le 14 février 2020. Il est temps que les enquêtes soient approfondies, estime Maximilienne Ngo Mbe. Pour la directrice exécutive du Redhac, la justice camerounaise ne doit pas se limiter à juger les exécutants, mais aussi les commanditaires : *"Le but de la campagne, c'est parce que nous avons fait un constat depuis les bébés qui ont été assassinés dans l'Extrême-Nord, l'affaire de Gambo, et maintenant Wazizi. Le but, c'est d'abord de demander que dans les prochaines enquêtes, il y ait des membres des associations bien connues qui travaillent sur ces questions. Cela est la première chose. La deuxième chose, c'est de*

faire à ce que des commanditaires soient mis à nu parce qu'il faut qu'on arrive à prouver la responsabilité des commanditaires, à donner leurs noms. De plus en plus, on va voir que, si les commanditaires ne sont pas poursuivis, s'ils ne sont pas punis, ils vont toujours par derrière faire ce qu'ils font, c'est-à-dire mettre leurs exécutants devant et c'est les exécutants qui vont payer." Les syndicats de journalistes, de leur côté, organisent des manifestations mardi pour demander la formalisation de cette commission, et à y être représentés, au moins par un avocat pour s'assurer de son indépendance.

Agences

AFGHANISTAN

Les Américains reprennent les frappes contre les talibans

Les États-Unis ont mené de premières frappes aériennes contre les talibans depuis l'instauration fin mai d'un rare cessez-le-feu entre les insurgés et les forces afghanes. Les deux attaques aériennes ont été menées jeudi et vendredi dans deux provinces différentes, a déclaré Sonny Legget, porte-parole des forces américaines en Afghanistan.

"Il s'agit des premières frappes aériennes américaines contre (les talibans) depuis le début du cessez-le-feu de l'Aïd el-Fitr, fête marquant la fin du mois de Ramadhan", a précisé le porte-parole. Il faut dire que malgré les mises en garde américaine, les violences ne retombent pas. Dans une attaque séparée contre leur véhicule, dix policiers afghans ont ainsi été tués vendredi dans le sud-est du pays. L'espoir d'une accalmie était pourtant au rendez-vous il y a deux semaines. Le cessez-le-feu surprise de trois jours avait été initié à compter du 24 mai par les talibans, à l'occasion de l'Aïd el-Fitr. Mais, premier signe annonciateur du retour des violences, l'accord n'avait pas été prolongé, malgré de nombreuses demandes du gouvernement afghan. Les insurgés ont depuis repris leurs attaques meurtrières contre les forces de sécurité afghanes à travers le pays. Toutefois, les violences ont dans l'ensemble baissé.

Au regard du climat actuel, personne ne sait pendant combien de temps les Américains vont s'impliquer dans le dossier afghan.

Agences

ARMÉES SAHÉLIENNES

Entre bavures et violations des droits de l'Homme...

Les armées sahéliennes sont accusées, ces derniers mois, de commettre de graves exactions envers les populations civiles et le drame survenu récemment au Burkina Faso n'est pas pour arranger les choses...

Moins d'un mois après qu'Human Rights Watch, ait dénoncé l'exécution arbitraire de 31 personnes, appartenant toutes à la communauté peule, commises par les forces de défense burkinabè dans la ville de Djibo, un autre drame a été déploré les 11 et 12 mai derniers dans une commune située dans l'est du Burkina Faso. 25 personnes, âgées de 20 à 70 ans, ont été arrêtées devant la mosquée par des gendarmes de Tanwalbougou accompagnés des jeunes Volontaires pour la défense de la patrie (VDP), supplétifs civils de l'armée. La plupart de ces individus auraient été torturés et certains auraient été tués d'une balle dans la tête le même jour. À la date du 26 mai, 12 corps ont été retrouvés.

"Ça fait froid dans le dos"

Parmi ces victimes se trouve un parent du député-maire de la commune de Dori, Aziz Diallo, qui a déclaré devant l'Assemblée nationale : *"Je tiens à préciser que les 12 victimes de Tanwalbougou n'ont pas été arrêtées dans une opération antiterroriste - parmi elles figure un de mes cousins, qui a fui le terrorisme pour aller se réfugier avec sa famille à Fada et qui a été exécuté. J'étais à la morgue avec le procureur et des agents de l'hôpital et nous avons vu qu'il a été exécuté d'une balle dans la tête. Il n'y a eu aucune identification des victimes. Ça fait froid dans le dos, cela fait des jours que nous n'arrivons pas à dormir parce que l'on ne peut pas s'imaginer qu'en 2020, nous vivions encore ce genre de situation"*.

En effet, depuis plusieurs semaines les exactions commises envers les populations civiles par les armées de certains pays du G5 Sahel font l'objet d'une attention toute particulière.

Les gouvernements sur la sellette

Le 20 avril, Human Rights Watch dénonçait les événements de Djibo. Dix jours plus tard, la mission des Nations unies au Mali (Minusma) diffusait une note sévère envers les forces de défense et de sécurité malienne. Dans ce document repris par toute la presse nationale et internationale, la Minusma les accusait d'avoir commis 101 exécutions extrajudiciaires au cours des seuls trois premiers mois de l'année. Au passage,



l'Onu tapait également sur les doigts de l'armée nigérienne pour avoir exécuté une trentaine de personnes dans la région de Ménaka. Le 4 mai, c'est le Haut-Comité pour les réfugiés qui condamnait l'armée burkinabè pour violence à l'encontre de réfugiés du camp de Mentaou. Le 20 mai, Acted, une ONG suivie par un grand nombre d'institutions, spécialisée dans l'analyse de données et qui reçoit, entre autres, des financements du département d'État, des ministères des Affaires étrangères allemand et néerlandais, publiait une étude cinglante.

Les morts ne se taisent pas

Ces faits ne sont pourtant pas nouveaux. Sans remonter à des temps très anciens, il suffit de se reporter aux données publiées par la Minusma qui prennent en compte la période de janvier 2016 à juin 2017. Ces chiffres indiquent que presque la moitié des cas de violation et abus des droits de l'Homme envers les civils, qui comprennent les exécutions extrajudiciaires, les arrestations, les disparitions forcées, qui ont eu lieu au Mali pendant cette période, ont été commises par les forces maliennes (tous corps confondus). La majorité des autres exactions a été perpétrée soit

par les factions armées signataires de l'Accord d'Alger, soit par les groupes terroristes.

Ces proportions sont à comparer avec les derniers chiffres divulgués qui, certes, ne concernent que le premier trimestre de l'année 2020, mais ils correspondent à ce que les observateurs constatent depuis de nombreux mois. Les forces maliennes sont responsables d'un peu plus d'un tiers des violations du droit international humanitaire. Elles sont largement dépassées par les milices communautaires, dont les exactions ont connu une augmentation exponentielle au cours de l'année 2019 et en ce début 2020. Les crimes de la part des factions armées signataires de l'Accord d'Alger ont, eux, fortement régressé. Quant aux groupes terroristes, tous confondus, et il ne s'agit pas ici de minorer leur capacité de nuisance ni leurs responsabilités dans la situation dramatique que vit toute la bande sahélo-saharienne, ils commettent statistiquement moins d'exactions. La raison en est simple : ils ne veulent pas s'aliéner les populations pour pouvoir s'implanter dans les zones et recruter des civils. Ils s'en prennent donc principalement aux militaires et aux symboles de l'État.

Si les exactions des armées nationales ne sont pas nouvelles, il est clair que la montée en puissance des milices a incontestablement et considérablement augmenté le niveau de violence. D'autant qu'il n'est pas rare de constater que ces milices, Koglweogos, alliées aux VDP au Burkina Faso ou Dan Na Ambassagou au Mali, et armées nationales œuvrent ensemble. Les exemples où toutes ces forces se rejoignent sur le théâtre d'événements dramatiques sont nombreux : Barga, Tanwalbougou, Ogossagou, ou plus récemment à Débééré au Mali, où des militaires maliens ont été vus accompagnés de Dozos en train de voler du bétail, pour ne citer que ceux-là.

Une situation chaotique

Ces faits éclairent d'une lumière crue la situation qui prévaut dans le Sahel et il faut comprendre le nombre et la simultanéité des parutions qui incriminent les gouvernements à travers le comportement de leurs armées comme un signal fort. Ces questions auraient même dû faire l'objet d'une réunion programmée le 14 mai au siège du Conseil de sécurité. Mais, selon le site *Africa Intelligence*, à la demande du Niger, cette réunion a été annulée. Il n'empêche, les rappels des droits de l'Homme servent toujours de moyens de coercition avant la mise en place de sanctions. Le timing n'est pas innocent non plus, l'élection présidentielle au Niger (décembre) et au Burkina Faso (novembre) se profilent, la pression sur les chefs d'État est d'autant plus forte.

Tout ceci, néanmoins, ne devrait pas faire oublier que les armées nationales payent aussi un lourd tribut à la lutte antiterroriste. D'autant que l'attitude des militaires ne devrait pas être mise sur leur seul compte, c'est un échec collectif, celui des États concernés d'abord, celui des - partenaires - extérieurs ensuite.

ENREGISTREMENT SONORE

La justice algérienne passe à la vitesse supérieure

La mise sous mandat de dépôt dimanche du directeur général de l'ES Sétif, Fahd Halfaia et du manager de joueurs Nassim Saâdaoui, dans l'affaire de truquage présumé de matchs, fuité par un enregistrement sonore, confirme un peu plus la volonté de la justice algérienne à combattre toute forme de corruption.

Tout a éclaté avec la diffusion sur les réseaux sociaux d'un enregistrement sonore, dont l'authenticité a été confirmée par une expertise, ayant impliqué Fahd Halfaia et Nassim Saâdaoui. Le ministère de la Jeunesse et des Sports n'a pas tardé à réagir en déposant une plainte contre X, avant que la justice ne prenne l'affaire en mains et inculpe les deux accusés après une journée d'audition chez le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) et le juge d'instruction de la première chambre. Saâdaoui a été mis en détention provisoire pour "atteinte à la liberté d'autrui, diffamation et enregistrement d'appel téléphonique sans consentement", alors que Halfaia est accusé de "truquage de matchs". La décision de la justice est intervenue la veille de la signature de la première convention cadre entre le MJS et l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption, intervenue lundi. Le département ministériel a précisé que cette convention "tend à combattre la corruption dans le milieu sportif et au sein des jeunes".

Cette affaire est en train de tenir en haleine l'opinion publique, eu égard à son ampleur. Le dossier a rapidement atterri sur les bureaux du procureur de la République, faisant rappeler à tout le monde le jugement d'anciennes figures politiques, actuellement en prison et condamnés à de lourdes peines notamment pour corruption et dilapidation de deniers publics, à l'image des deux anciens chefs du gouvernement Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal.

Avec la mise sous mandat de dépôt de Halfaia et Saâdaoui, la justice algérienne semble plus que jamais décidée à se pencher sur la corruption dans le milieu footballistique qui a pris des proportions alarmantes depuis plusieurs années déjà et d'autres têtes risquent fort de tomber.

Des son côté, la commission de discipline de la Ligue de football professionnel a organisé deux auditions pour entendre



toutes les parties concernées par cette affaire, sans prendre aucune décision, se contentant de "laisser le dossier ouvert". D'aucuns estiment qu'il y a une réelle volonté politique de juger et condamner les personnes coupables, que ce soit dans le domaine politique, économique et désormais dans le milieu footballistique. Le président Abdelmadjid Tebboune a réitéré à plusieurs occasions son engagement devant les Algériens d'"édifier une nouvelle République forte sans corruption, ni haine".

Cette affaire n'est qu'un anneau dans le triste feuilleton de la corruption dans le football en Algérie. Pas plus tard qu'en décembre dernier, l'ancien président de l'USM Annaba (Ligue 2), Abdelbasset Zaïm, avait été condamné à 18 mois de prison, dont 6 ferme, pour "des pratiques suspectes liées à l'utilisation de l'argent pour gérer les résultats des matchs de football", après avoir reconnu, sans avoir froid aux yeux, sur un plateau de télévision qu'il avait déboursé 7 milliards de centimes pour acheter des matchs et permettre à son équipe d'accéder en Ligue 2 en 2018.

Mellal, Arama, Nezzar et Zerouati en savent quelque chose

Le mal est profond et remonte déjà à plusieurs années. L'affaire Halfaia-Saâdaoui avait été précédée par d'autres scandales, à l'image de la tentative de corruption de deux joueurs du CA Batna en 2012 par la JS Saoura.

Deux joueurs du CAB auraient été en effet approchés à Aïn M'lila par un manager répondant au nom de Nouri Benaïssa qui s'était présenté en qualité d'émissaire de la JSS.

Le président du CAB, Farid Nezzar, avait alors soutenu que cette personne a été man-

datée pour arranger le match (0-0) comptant pour la 8e journée. Il avait notamment affirmé à la presse qu'il détenait "les preuves d'une tentative d'arrangement du match CAB-JSS".

De son côté, le tribunal d'Aïn M'lila a condamné Mohamed Zerouati, alors président de la JSS, ainsi que l'agent de joueurs FIFA, Nouri Benaïssa, à 18 mois de prison ferme.

A la fin de la saison 2018-2019, une autre affaire avait éclaté, impliquant le président de la JS Kabylie, Chérif Mellal, et le manager général du CS Constantine de l'époque, Tarek Arama.

Tout avait commencé à l'issue du match JS Kabylie - CABB Arréridj (2-0), disputé le 26 mai 2019 et comptant pour la 30e et dernière journée de Ligue 1. Le président kabyle avait jeté un pavé dans la mare en accusant Arama de vouloir exiger la somme de 2,5 milliards de centimes pour battre l'USM Alger et offrir le titre à la JSK, chose que le dirigeant constantinois a niée en bloc.

La JSK comptait sur une défaite ou un match nul de l'USMA à Constantine pour remporter le titre, revenu finalement aux Algérois, vainqueurs 3-1.

Quelques jours plus tard, Mellal avait diffusé un enregistrement téléphonique avec Arama dans lequel ce dernier a accusé l'USMA de tentative de corruption, tout en incitant Mellal à verser aux joueurs constantinois une "prime exceptionnelle" pour les motiver à battre le club algérois. Les deux dirigeants ont écopé de deux ans de suspension ferme de toute fonction officielle et/ou activité en relation avec le football avec proposition de radiation à vie de toute compétition ou activité sportive, mais sans pour autant que l'affaire ne soit traitée par la justice.

T. B.

ES SÉTIF

Halfaia suspendu de ses fonctions

La direction de l'Entente de Sétif a suspendu lundi de ses fonctions, le directeur général du club, Fahd Halfaia, placé dimanche en détention provisoire par le juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed pour son implication dans l'affaire de l'enregistrement sonore relatif à des arrangements présumés de matchs de football.

Animant une conférence de presse, lundi après-midi au siège du club, le président du conseil d'administration de l'ESS, Azzedine Arrab a expliqué qu'après le placement en détention provisoire du directeur général de la société commerciale, Fahd Halfaia, le conseil d'administration a décidé en réunion de "suspendre les fonctions du directeur général avec effet immédiat".

Il a également été décidé à l'issue de cette réunion de "confier le rôle de directeur général au président du conseil d'administration jusqu'à la fin du mandat prévue le 30 juin".

Autre point important, le conseil d'administration de l'ESS compte bien rappeler à la commission de discipline de prendre en considération l'article 4 du règlement de discipline qui "dédouane l'entente de Sétif du fait que le contrat liant Fahd Halfaia au club n'est aucunement de nature sportive et que ce dernier n'exerce pas de responsabilités sportives ni sur l'équipe premières ni sur les jeunes catégories", selon Azzedine Arrab. Le directeur du conseil d'administration a, par ailleurs, appelé les supporters de l'ESS "au calme et à ne pas se laisser influencer par les luttes d'intérêts, pour que le club puisse sortir indemne de cette crise". Il a également tenu à rassurer les supporters quant au scénario du retrait de points. Arrab a également assuré qu'il allait poursuivre sa mission à la tête du conseil d'administration et "qu'il ne comptait pas quitter le navire dans des conditions pareilles".

CHAMPIONNAT SAOUDIEN Ahli Djeddah dément un départ de Belaili au mercato

La direction du club d'Ahli Djeddah a démenti, dimanche soir, un départ de l'international algérien, Youcef Belaili, toujours sous contrat avec le club saoudien de première division. Dans une intervention à la chaîne "24, Saudi-sports", Messaad El Amiri, un des responsables du club, a qualifié de "rumeur", les dernières informations faisant état du départ de Belaili, au prochain mercato d'été. "Ahli Djeddah n'a reçu aucune demande d'achat du joueur Belaili ni d'autres joueurs du club. Belaili est sous contrat jusqu'en juin 2022. Le club ne compte libérer aucun de ses joueurs", a indiqué Al Amiri.

Le responsable saoudien a ajouté que son club compte bâtir un solide groupe en prévision de la reprise du championnat et la prochaine Ligue des champions d'Asie.

Al Amiri a estimé d'autre part que l'international algérien constitue une pièce importante pour l'équipe et il est difficile de s'en séparer.

"Certes Belaili n'a montré que 30% de ce qu'il est capable de faire. Mais, on sait que la période d'adaptation prend souvent beaucoup de temps. Sur le plan personnel, Belaili est un joueur capable de défendre et d'attaquer. On attend de lui le niveau qu'il avait présenté lors de la CAN-2019", a conclu le représentant du club saoudien.

Sacré meilleur joueur interclubs, trophée décerné en janvier dernier par la Confédération africaine de football, Belaili avait rejoint Al-Ahly Djeddah en 2019 en provenance de l'ES Tunis, pour un contrat qui court jusqu'en 2022.

L'ancien joueur de l'USM Alger est dans le viseur du club turc de Galatasaray selon la presse locale.

Belaili a inscrit cinq buts et offert trois passes décisives en dix-huit rencontres toutes compétitions confondues.

Journée mondiale du donneur de sang :

L'ONJSA organise une collecte le 14 juin à la Coupole L'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens organisera une collecte de sang, dimanche prochain, à la Coupole de l'Office du Complexe Olympique Mohamed-Boudiaf à Alger, à l'occasion de la journée mondiale du donneur de sang, a indiqué, lundi l'ONJSA.

L'opération, la 3e du genre est organisée

en collaboration avec l'Agence nationale du sang, représentant le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, et la direction générale du complexe olympique Mohamed Boudiaf. "Le mouvement sportif national, ainsi que la société civile sont cordialement invités à prendre part massivement à cette opération", a ajouté le communiqué de l'ONJSA.

Cette initiative se veut être une tradition, et vise à remédier un tant soit peu, à la baisse alarmante de la fréquentation des structures de transfusion sanguine.

"Toutes les conditions de sécurité exigées pour ce genre d'opération, ainsi que le respect total des mesures de sécurité sanitaire, le respect strict des distances barrières et les règles d'hygiène, seront respectées, ont assuré les organisateurs.

ENQUÊTES CRIMINELLES



21h00



Au sommaire : «Affaire Notthoff : le crime était signé d'avance». En septembre 2011, Drost Notthoff, un riche chef d'entreprise allemand installé sur la Côte d'Azur, est retrouvé pendu dans le jardin de sa luxueuse demeure. À première vue, l'homme s'est suicidé... L'autopsie confirme d'ailleurs la mort par asphyxie. Et il n'y a aucun témoin pour remettre en cause ces conclusions. Seulement, pourquoi cet homme d'affaires jovial, à qui tout semblait réussir, aurait-il voulu mettre fin à ses jours ? La semaine suivant la mort de Drost Notthoff, un incroyable rebondissement va relancer l'affaire - «Affaire Jennifer Charron : deux suspects pour un meurtre»

ENQUÊTE SOUS HAUTE TENSION



21h00



Célèbre pour sa somptueuse baie des Anges, Nice est l'un des joyaux de la Côte d'Azur. La ville attire de nombreux touristes, aussi des escrocs de toute sorte. Téléphones, sacs à main de luxe ou maisons cossues : rien n'est trop beau aux yeux des voleurs ! Pour les arrêter, la municipalité a mis en place le plus important réseau de caméras en France. Créé il y a dix ans, le Centre de supervision urbain contrôle 3200 caméras. L'an dernier, 1600 séquences vidéo ont fait l'objet d'une réquisition judiciaire, soit quatre par jour en moyenne. Sur le terrain, les policiers sont aussi confrontés à des agressions de plus en plus violentes

ROMANCE



21h00



Le Wonderland est un club de rock très 60's en 2020, quelque part au cœur de Paris. De la musique ; de la danse et accroché au mur, la photo d'une femme, belle et mystérieuse à en mourir. Et si une simple photo pouvait nous faire voyager dans le temps ? Et si, Jérémie, 32 ans, vivant mal son époque, trouvait le moyen de traverser le temps, de rencontrer la femme de ses rêves et de se retrouver projeté au cœur de l'été 1960, à Biarritz ? Et si le cœur de cette femme était déjà pris par Chris, un homme au charme vénéneux ?

DES RACINES ET DES AILES



21h00



Carole Gaessler et ses équipes sillonnent quelques-unes des plus belles routes de France et d'Espagne sur les traces des marcheurs de Compostelle. De Vézelay jusqu'à la cathédrale de Saint-Jacques-de-Compostelle, en passant par l'Aubrac et les Pyrénées, ils marchent dans les pas des 300000 pèlerins qui, chaque année, entreprennent ce grand voyage spirituel. Avec Fabienne Bodan, journaliste passionnée du chemin, les caméras survolent la voie de Vézelay. C'est au-dessus des édifices religieux construits tout au long du chemin que l'on comprend l'histoire des pèlerins du Moyen Âge. De son côté, Juliette Lacoste accompagne les randonneurs qui n'ont jamais osé se lancer



LA SELECTION DU MIDI LIBRE

RIEN NE VA PLUS



21h00



À 60 ans, le colonel Victor forme avec la jeune et charmante Betty un atypique duo d'escrocs. Betty aguiche puis endort leurs proies - de naïfs commerciaux ou congressistes -, repérées dans les hôtels et les casinos de province, avant que Victor ne les dépouille. Non sans une certaine éthique, car en se contentant de peu, ils évitent d'attirer sur eux l'attention de la police. Quand le tandem d'aigrefins se rend en Suisse, Betty y séduit Maurice, un fringant trésorier qui transporte 5 millions de francs suisses. Cette découverte les entraîne sur un terrain peu familier : celui du trafic de devises et du blanchiment d'argent

TUER N'EST PAS JOUER



21h00



À son retour de Gibraltar, où il a participé à un périlleux exercice organisé par le ministère britannique de la Défense, l'agent secret James Bond est envoyé à Bratislava, afin d'organiser le passage à l'Ouest du général soviétique Koskov, membre du KGB. Koskov échappe de justesse à une tentative d'assassinat, entreprise par la belle violoncelliste tchèque Kara, et arrive sain et sauf à Londres. Au cours de son interrogatoire, Koskov révèle l'existence d'un plan visant à éliminer et accuse le général Pushkin d'être le cerveau de toute l'opération. Bond est sur ses gardes

TOP CHEF



21h00



Le temps des demi-finales de la saison 11 est arrivé ! Les trois demi-finalistes vont s'affronter sans relâche pour tenter de décrocher leur place pour la grande finale du concours culinaire ! Durant deux soirées exceptionnelles, chaque candidat va imaginer sa propre épreuve et l'imposer à ses adversaires. Au programme, de l'audace, de la créativité mais aussi pas mal de technique ! L'objectif ? Être suffisamment stratégique pour être imbattable sur son propre terrain et empêcher ses concurrents de marquer des points... La compétition sera à son comble avec deux épreuves jugées par le célèbre pâtissier Philippe Conticini et par l'inventif Christophe Pelé, chef 2 étoiles

THE RESIDENT LE MICROBE



21h00



Randolph décide de changer de prestataire pour l'acquisition des appareils médicaux. Cette décision déplaît à Kit et au corps médical, et particulièrement à Kit et AJ, qui mettent leurs différends de côté afin de s'allier contre Randolph. Par ailleurs, le cancer d'un jeune patient fait une récurrence et Conrad et Nic vont tout faire pour aider le malade à réaliser l'un de ses rêves. Le rapprochement entre Julian et Devon est de plus en plus remarqué par le reste de l'équipe

Fadjr	03h38
Dohr	12h47
Asr	16h38
Maghreb	20h08
Icha	21h49

CRISE LIBYENNE

L'ALGÉRIE FAVORABLE À TOUTE INITIATIVE VISANT À METTRE UN TERME À L'EFFUSION DE SANG

Le ministre conseiller à la Communication, Porte-parole officiel de la présidence de la République, Belaïd Mohand Oussaïd, a affirmé hier à Alger, que l'Algérie était favorable à toute initiative, quelle qu'en soit l'origine, visant à mettre un terme à l'effusion du sang des Libyens.

"L'Algérie est favorable à toute initiative, quelle qu'en soit l'origine, visant à mettre un terme à l'effusion du sang des frères libyens", a soutenu M. Belaïd qui répondait, lors d'une conférence de presse, à une question sur la dernière initiative lancée par l'Égypte pour un cessez-le-feu en Libye.

Le Porte-parole de la présidence de la République a fait état, dans le même cadre, d'une coordination et d'une concertation "quasi quotidiennes" entre le chef de la diplomatie algérienne et ses homologues de la région, concernant les développements du dossier libyen. A ce propos, il

dira que le communiqué du ministère des Affaires étrangères était "on ne peut plus clair", ajoutant "nous nous tenons à équidistance vis-à-vis de toutes les parties, car nous souhaitons nous acquitter du rôle de médiateur qui œuvre à unir les belligérants sans pour autant prendre partie pour l'un contre l'autre, ou attendre d'autres développements de la situation militaire sur le terrain". Le Porte-parole officiel de la Présidence a ajouté, que l'Algérie "suit avec intérêt l'évolution des événements dans ce pays", une affirmation que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a soulignée dans plus d'une déclaration à la presse nationale et internationale, en assurant que l'Algérie "s'emploie à sauver les enfants du peuple libyen frère de cette tragédie à laquelle se sont ingérées des puissances étrangères qui ne pensent qu'à leurs propres intérêts dans cette région", alors que l'Algérie pense "qu'au bien du peuple libyen sans plus".



HYDROCARBURES

SONATRACH SIGNE UN CONTRAT AVEC "MAIRE TECNIMONT"

Un Groupement constitué de Sonatrach et ses deux partenaires PTTEP et PVEP, d'une part, et la société italienne spécialisée en Ingénierie Maire Tecnimont, d'autre part, ont signé un contrat d'Engineering, Procurement & Construction (EPC), pour la réalisation d'un deuxième train de traitement d'huile (CPF), au niveau du champ Bir Sebaa, à 40 kms de Hassi Messaoud, a indiqué un communiqué de la compagnie. Ce projet,

dont le contrat a été attribué en mars 2018 suite à un appel d'offres, constitue "la 2ème phase de développement du champ Bir Sebaa qui permettra le traitement d'une production additionnelle de 20 000 barils/jour d'huile afin d'augmenter la production de ces champs jusqu'à 40 000 barils/jour", précise le communiqué. Les prestations et fournitures de ce contrat EPC, signé lundi, comprennent notamment les études d'ingénierie de détail,

l'approvisionnement des équipements et matériels, la construction ainsi que les essais de mise en service. Le projet prévoit la réalisation d'un Train de traitement d'huile, unité de compression de gaz associé, unité de gaz lift, unité d'injection d'eau pour le maintien de pression, un troisième turbogénérateur (18MW), ainsi que le raccordement de 33 puits (19 producteurs d'huile et 14 injecteurs d'eau), précise encore la même source.

MÉTRO D'ALGER ACQUISITION D'UN TUNNELIER GÉANT POUR ACCÉLÉRER LES TRAVAUX

Pour accélérer la cadence des travaux de réalisation de l'extension de la ligne du métro d'Alger entre El Harrach-aéroport d'Alger, le groupe Cosider vient de se doter d'un tunnelier géant. Le nouveau tunnelier a été installé sur le chantier, au niveau de Oued Semmar. La machine permet de forer entre 17 à 18 mètres par jour, a expliqué un responsable de Cosider au micro de l'ENTV. "Si on avait réalisé le projet par une autre méthode, les délais seraient multipliés par trois ou quatre, les coûts aussi", a expliqué un autre responsable de Cosider. Selon lui, le délai de réalisation de cette extension est de 80 mois, précisant que les travaux sont actuellement situés à la station de Oued Semmar, dont le taux d'avancement est de l'ordre de 70%. Concernant le coût du projet de l'extension, il est estimé à 90 milliards de dinars, soit 9 milliards de dinars le kilomètre. La ligne El Harrach-Aéroport d'Alger est longue de 9,5 kilomètres et compte 9 stations. Le nouveau tunnelier sera utilisé à l'avenir, pour réaliser d'autres extensions du métro d'Alger, dont celle qui reliera la Place des Martyrs à Chevalley.

COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF ALGÉRIEN (COA)

RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF JEUDI À ALGER

Les membres du bureau exécutif du Comité olympique et sportif algérien (COA), tiendront une réunion ordinaire jeudi au siège du COA à Alger, a-t-on appris hier de l'Instance olympique. Plusieurs points sont à l'ordre du jour de cette réunion, qui intervient après la levée du confinement progressif décidée en deux temps par les autorités du pays.

Seront notamment discutés le projet "Olympafrica" Tazrouit à Tamanrasset, la Solidarité olympique, le programme "Judo à l'école", ainsi que la situation sanitaire liée à la pandémie de coronavirus (Covid-19) qui est derrière l'arrêt de toutes les activités sportives depuis mars dernier, sur instruction du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS).

Il est à rappeler, qu'après la démission notifiée du désormais ex-président Mustapha Berraf, la présidence par intérim du COA a été confiée, en application des statuts de l'instance, à Mohamed Meridja qui se chargera de la gestion des affaires courantes du Comité et de préparer les prochaines assemblées générales ordinaire et extraordinaire électorale.

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE LES CONTAMINATIONS EN HAUSSE

9 nouveaux décès du Covid-19 ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, ce qui porte à 724 le total des morts, a annoncé hier le porte-parole du Comité en charge du suivi de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar. Les nouveaux décès ont été déplorés à Alger (2), Bouira (2), Biskra, Laghouat, El Oued, Jijel et Annaba (1). Pour les contaminations, 117 nouveaux cas ont été officiellement recensés dont 14 à Alger, 18 à Sétif et 9 à Bida, ce qui porte le bilan à 10.382 infections, selon le Pr Fourar qui a précisé que 39 patients sont en soins intensifs. Pour les guérisons, 152 patients ont été déclarés guéris (contre 82 la veille), ce qui porte le total de 6.951, depuis le début de l'épidémie, selon la même source.